

SOMMAIRE

PARTIE I : RAPPORT D'ACTIVITÉ EXERCICE 2022

01 PRESENTATION DE LA SIAME	P 01
02 ACTIVITE ET RESULTATS 2022	P 02
03 PREVISIONS 2023	P 11
04 PARTICIPATIONS	P 12
05 ACTIONNARIAT	P 13
06 ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	P 13
07 HISTORIQUE DE LA VALEUR « SIAME » SUR LE MARCHE BOURSIER MAI 2022 - MAI 2023	P 15
08 AFFECTATION DU RESULTAT	P 15
09 ELEMENTS SUR LE CONTRÔLE INTERNE	P 16
10 PRÉSENTATION DU GROUPE SIAME	P 18
11 RÉALISATIONS DU GROUPE SIAME EN 2022	P 19

PARTIE II : RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS DE LA SIAME

01 RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	P 23
02 RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	P 27
03 ETATS FINANCIERS	P 32

PARTIE III : RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

01 RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	P 63
02 ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	P 68
· BILAN	P 68
· ETAT DE RÉSULTAT	P 70
· ETAT DE FLUX DE TRÉSORERIE	P 71
· NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	P 72

PARTIE IV : PROJET DES RÉSOLUTIONS

01 PROJET DE RÉSOLUTIONS AGO	P 89
------------------------------	------



01 PRESENTATION DE LA SIAME

La Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME est une société anonyme créée le 12 mai 1976 par la « STEG » dans le cadre de la loi 74/74.

L'activité de la société consiste à fabriquer et commercialiser du matériel et de l'appareillage électrique (compteurs, disjoncteurs, tableaux d'éclairage, accessoires de ligne, interrupteurs domestiques, lampes économiques etc.) et généralement, le montage des pièces détachées pouvant constituer tout appareillage électrique ou électronique.

Jusqu'au mois de juin 1998, le capital de la « SIAME » était détenu à concurrence de 72 % par la Société Tunisienne d'Electricité et du Gaz. Par décision de la « C.A.R.E.P » en date du 4 mai 1998, le bloc de contrôle de 51 % a été cédé à la Société Tunisienne d'Equipements STEQ.

Dans le cadre de sa privatisation, il a été convenu, suivant la décision de la « C.A.R.E.P » du 6 mai 1999, de procéder à la vente de 20% du capital soit 137 500 actions au profit de la société « Al Mal Al Kuwaiti Company K.S.C » et de 23.1% du capital, soit 159 048 actions, par voie d'Offre Publique de Vente.

A compter du 1er Juin 1999, la valeur « SIAME » a été admise au premier marché de la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis.

Le capital social de la société a connu des augmentations successives dont la dernière date du 27/05/2021 et qui a porté le capital à 15 444 000 DT.

En réponse à une demande introduite en date du 26 octobre 2009 par Mr Mohamed Hedi Ben AYED, agissant de concert avec des personnes physiques et morales, dans les conditions de l'article 6 nouveau de la loi n°94-17 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier et de l'article 166 du Règlement Général de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, le Conseil du Marché Financier, en application de l'article 6 nouveau susvisé, a autorisé l'opération d'acquisition de 7 505 357 actions soit 53,46% du capital de la société.

PARTIE I

RAPPORT D'ACTIVITÉ EXERCICE 2022



02 ACTIVITE ET RESULTATS 2022

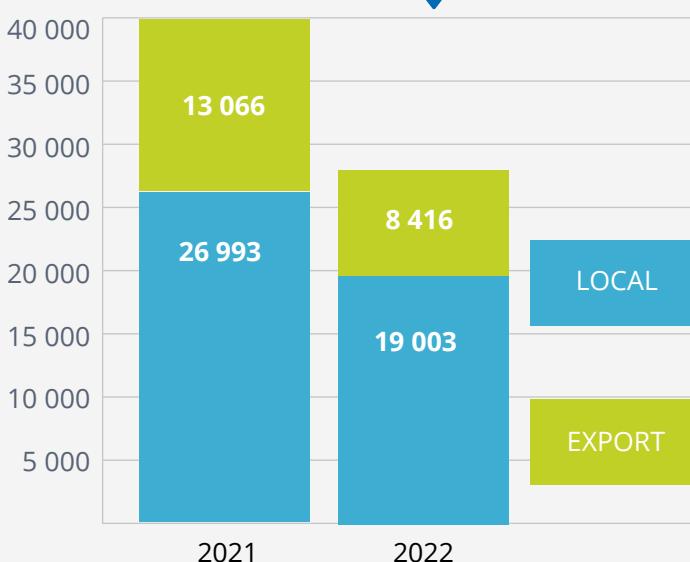
2.1 EXPOSÉ SUR L'ACTIVITÉ ET LES RÉSULTATS DE LA SIAME

2.1.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le Chiffre d'Affaires arrêté au 31 Décembre 2022, a atteint la somme de 27 419 KTND contre 40 060 KTND une année auparavant, soit une baisse de -12 630 KTND et -31,6%. La baisse des ventes en 2022, s'explique essentiellement par la forte régression des ventes à la STEG, qui ont accusé au terme de l'année, un total de 1 552 KTND contre 11 409 KTND une année auparavant, soit -9 857 KTND ou -86,4%. Aussi, les ventes à l'export ont enregistré une baisse de -4 650 KTND, passant ainsi de 13 066 KTND au 31/12/2021 à 8 416 KTND au terme de l'exercice 2022, soit -35,6%. Par ailleurs, les ventes sur le Marché Local Privé ont pour leur part enregistré une progression +12,0%, par rapport à leur niveau en 2021 passant ainsi de 15 584 KTND à 17 451 KTND soit +1 867 KTND. L'évolution des ventes sur le Marché Local Privé, s'explique par l'évolution des volumes vendus et par l'augmentation des prix décidée à partir du 1er Mars 2022. Les ventes sur le Marché Local Privé auraient pu évoluer dans des proportions plus importantes si ce n'étaient les ruptures de certains produits notamment la gamme des disjoncteurs différentiels. D'ailleurs, ces ruptures traînent encore et impactent les ventes du premier trimestre de l'exercice en cours.

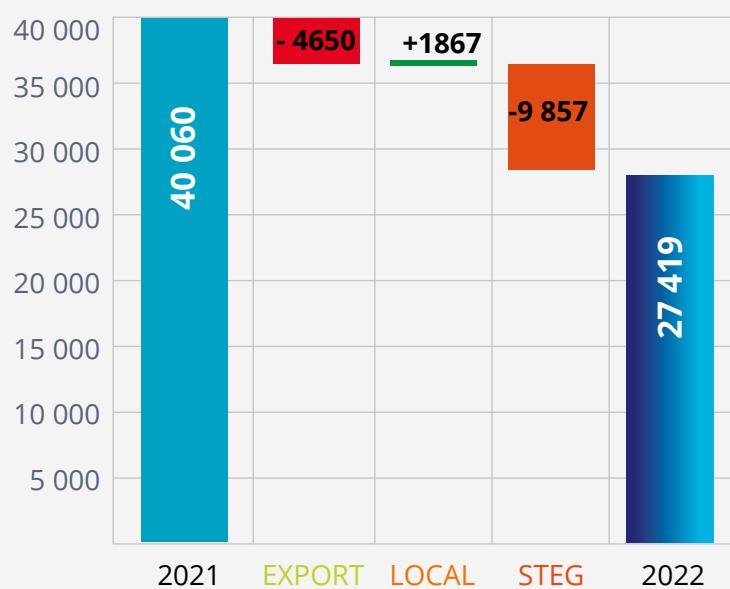
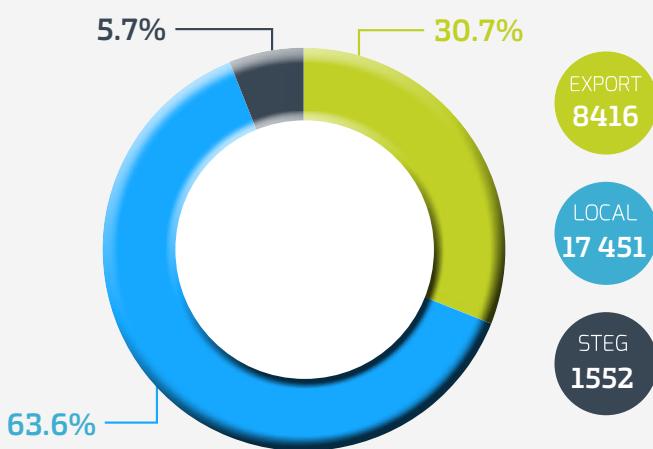
La répartition des ventes par marché au 31/12/2022, se présente comme suit :

EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES 2021/2022



Clients/catégorie	Chiffre Affaires en KDT		Variation	
	2021	2022	Valeur	%
Marché Local Privé	15 584	17 451	+1 867	+12,0%
STEG	11 409	1 552	-9 857	-86,4%
Export	13 066	8 416	-4 650	-35,6%
Total des ventes	40 060	27 419	-12 641	-31,6%

RÉPARTITION DES VENTES PAR MARCHÉ EN 2022



MARCHÉ LOCAL PRIVÉ

Les ventes sur le Marché Local Privé, ont enregistré une progression de + 1 867 KTND, passant ainsi de 15 584 KTND en 2021 à 17 451 KTND en 2022. L'évolution des ventes sur le Marché Local Privé, s'explique essentiellement par la progression des ventes de la gamme des disjoncteurs dont le total au terme de l'année ont atteint la somme de 13 505 KTND contre 12 393 KTND au 31/12/2021, soit une progression de +1 112 KTND ou +9,0%. Aussi, les ventes de la gamme des lampes LED ont enregistré au terme du même exercice, une progression de +819 KTND soit +35,8%, passant ainsi de 2 289 KTND au 31/12/2021 à 3 108 KTND au 31/12/2022, pour atteindre la valeur de 2020 qui était de 3 163 KTND. Les ventes de Disjoncteurs auraient pu évoluer dans des proportions plus significatives n'étaient-ce les ruptures, notamment dans la gamme des disjoncteurs différentiels. D'ailleurs, nous avons enduré durant trois mois (Juillet, Août et Septembre) sans réception aucune.

Les ventes de Compteurs sur le Marché Local Privé, ont pour leur part été pénalisé par la pénurie des composants électroniques qui s'est étalée sur toute l'année 2022, et étions par conséquent contraints d'importer des compteurs en Kit de chez notre fournisseur en Chine la société HOLLEY, pour répondre aux besoins du marché qui était en rupture totale de compteurs, notamment avec les contraintes d'importation imposées par le Ministère du Commerce concernant l'approbation préalable des modèles de compteurs par la Métrologie Légale eu Tunisie. Malgré la réception tardive des compteurs en kit en Septembre 2022, nos ventes ont pu compenser l'écart négatif pour terminer l'année avec un total de ventes de 286 KTND contre 300 KTND une année auparavant soit un écart négatif de 5%.

MARCHÉ DE LA STEG

L'année 2022, a été marquée par une forte baisse des ventes à la STEG, après une évolution remarquable en 2021. Les ventes à la STEG, ont totalisé au terme de l'exercice 2022 la somme de 1 552 KTND contre 11 409 KTND une année auparavant, soit une baisse de -9 857 KTND ou -86,4%.

Les ventes à la STEG ont été pénalisées par l'annulation de l'Appel d'Offres relatif à la livraison de compteurs statiques et dont la SIAME était adjudicataire de plusieurs lots, (6 lots sur un total de 12), totalisant 150 000 compteurs et tableaux de comptage monophasés, pour une valeur totale de 14 millions de Dinars TTC.

Pour s'enquérir sur les raisons ayant motivé la décision d'annulation de l'attribution de cet appel d'offres, nous avons adressé en date du 30 Septembre 2022, à la « STEG », un courrier dans lequel nous avons demandé des explications concernant les motifs qui ont concouru à cette décision. Un courrier succinct, nous a été adressé par la STEG dans lequel elle s'est contentée de la réponse suivante : « Faisant suite à la décision des instances compétentes, nous vous informons que l'appel d'offres national N° 2021-D-3894, qui porte sur l'acquisition de matériel de comptage statique basse tension, est déclaré infructueux. Par ailleurs, un nouvel appel d'offres sera lancé incessamment ».

Un deuxième appel d'offres a été lancé le 03 Octobre 2022 et a été déclaré infructueux, suite à un recours intenté cette fois-ci, par la SIAME, pour contester la participation du soumissionnaire écarté la première fois, soupçonnant l'origine des compteurs proposés, qui ne sont pas fabriqués en Tunisie et ne peuvent donc bénéficier de l'origine Tunisiennes.

Un troisième appel d'offres a été lancé en date du 26 Décembre 2022 et dont la remise des offres a été fixée au 31 Janvier 2023. Lors de la séance d'ouverture des plis, la SIAME se trouve à nouveau positionnée dans plusieurs lots, malheureusement pour une quantité moins importante que celle remportée lors du premier appel d'offres, soit 79 000 Compteurs et Tableaux de Comptage contre 150 000 attribués lors du premier Appel d'offres, soit une enveloppe approximative de 5 300 KTND.

Faute d'Appels d'Offres lancés en 2022, la SIAME s'est limitée à la livraison du reliquat de la troisième tranche du Marché Cadre relatif à la fourniture de connecteurs BT et dont le montant a totalisé la somme de 1 145 KTND. La SIAME a également livré à la STEG 6 000 Tableaux de Comptage reliquat du marché signé en Décembre 2020, pour un montant global de 405 KTND.

La STEG a accusé beaucoup de retard dans le lancement des Appels d'Offres en 2022, seulement deux appels d'Offres ont été lancés dont un en Septembre pour les Accessoires de Ligne BT et le deuxième en

Nombre relatifs aux Disjoncteurs modulaires, par contre une cascade d'Appels d'Offres ont été lancés durant le mois de Décembre 2022, (durant le dernier mois de l'année 2022) et avons déjà participé à 3 Appels d'Offres qui sont en relation avec notre activité. Selon les informations recueillies lors des séances d'ouverture des plis, la quote-part de la SIAME est estimée à 11 800 KTND et dont les détails suivent :

- Accessoires BT : 1 118 KTND
- Disjoncteurs Modulaires : 1 786 KTND
- Comptage : 5 335 KTND
- Connecteurs BT : 3 568 KTND

Cette estimation ne tient pas compte des livraisons de compteurs SMART, dont les premières livraisons pour la phase POC sont programmées pour le mois de Juin de cette année.

MARCHÉ EXPORT

Les ventes à l'export, ont enregistré pour leur part, une régression de -35,6%, soit -4 650 KTND. Cette baisse s'explique par le tassement des ventes sur les principaux marchés à l'export, notamment en Irak dont les ventes au titre de l'exercice 2022 ont reculé de -2 076 KTND, pour terminer l'année avec un Chiffre d'Affaires total de 3 735 KTND contre 5 812 KTND en 2021. Les ventes sur les marchés voisins Algérie et Maroc, ont accusé une légère baisse de -7% ou -185 KTND. La baisse provient du Marché Marocain dont les ventes se sont tassées de -359 KTND ou -23% et qui a été partiellement compensée par l'évolution des ventes sur le Marché Algérien, qui ont progressé de +174 KTND ou +14,0%. Par ailleurs, les ventes sur les marchés de l'Afrique Subsaharienne, ont accusé pour leur part, une forte baisse de -1 825 KTND, pour clôturer l'exercice 2022, avec un total des ventes de 1965 KTND, contre 3789 KTND, soit -48,1%. Les ventes sur le continent Africain toutes destinations confondues, ont enregistré une baisse de -30,5% par rapport à leur niveau au 31/12/2021, passant de 6 593 KTND à 4 584 KTND soit -2 009 KTND. La régression des ventes sur les marchés Africains, cumulée avec la baisse du marché Irakien, ont débouché sur un gap total de -4 085 KTND, soit 87,8% du retard annuel. Analysées en termes de réalisations par Marché, la meilleure performance revient au Guinée Bissau, qui a enregistré un total de 751 KTND contre 0 KTND en 2021, suivie par le Burkina Faso qui a commandé pour 375 KTND contre 0 KTND en 2021. Les ventes sur le marché Ivoirien, ont reculé de -1065 KTND pour atteindre 217 KTND contre 1 282 KTND en 2021 soit une variation relative de -83%.

PAYS	Δ Absolu	Δ%
IRAK	- 2 076 KTND	-35,7%
CÔTE D'IVOIRE	-1 065 KTND	-83,1%
GUINEE BISSAU	+751 KTND	N/A
GUINEE CONAKRY	-535 KTND	-100,0%
SENEGAL	-451 KTND	-100,0%
BURKINA FASO	+375 KTND	N/A
MAROC	-359 KTND	-23,0%
CAMEROUN	-323 KTND	-100,0%
MALI	-179 KTND	-100,0%
ALGERIE	+174 KTND	+14,0%

En somme, l'évolution des ventes à l'Export au titre de l'exercice 2022, se résume comme suit :

La baisse des ventes sur le marché Irakien pour la deuxième année consécutive, en raison de la crise politique qui sévit dans le pays et des problèmes économiques notamment :

- Non approbation du budget de l'Etat pour les années 2022 et 2023.
- Gel des investissements de l'Etat
- Dépréciation de la parité du Dinar Irakien Vs le Dollar US de -20%, ce qui s'est traduit par une

- augmentation des prix de tous les produits importés.
- Ralentissement du rythme des importations

Tassement des ventes sur les marchés de l'Afrique Subsaharienne, pour l'ensemble des pays de la région et ce, suite à la crise économique qui a impacté la quasi majorité des pays de la planète. La crise économique a bouleversé les priorités et les approvisionnements en produits alimentaires, sont devenus la priorité absolue des gouvernements. Les investissements dans les projets d'infrastructure et notamment dans les réseaux électriques, sont relégués au second plan.

Evolution contrastée sur les marchés voisins, Maroc et Algérie en raison des restrictions imposées par les autorités Algériennes notamment avec la mise en place de la nouvelle plateforme ALGEX qui exige des opérateurs économiques la fourniture d'un document attestant de l'indisponibilité des produits importés sur le marché national. Cette exigence a entravé l'évolution de nos ventes sur le Marché Algérien puisque nous étions contraints d'annuler en Décembre 2022 deux exportations totalisant 700 KTND. Le recul des ventes sur le Marché Marocain, s'explique essentiellement par les effets de la conjoncture économique.

Au demeurant, la forte baisse des ventes à la STEG -86,4%, le recul des ventes à l'export -35,6% et la bonne performance du Marché Local Privé +12,0%, ont modifié encore une fois, le Mix marché entre les différents débouchés de la SIAME de la manière suivante :

Marché Local Privé :	63,6%
STEG	5,7%
Export	30,7%

Aussi, la baisse concomitante des ventes à la STEG et à l'Export et l'évolution des ventes sur le Marché Local Privé ont permis la consolidation de la part relative du Marché Local, dans la structure totale des ventes en gagnant 1,9 points aux dépens de l'Export qui recule d'autant, pour ne représenter que 30,7% des ventes totales, contre 32,6% au terme de l'exercice 2021. La répartition des ventes entre Marché Local et Export se présente comme suit :

	2021	2022
Ventes Locales	67,4%	69,3%
Export	32,6%	30,7%

2.1.2 PRODUCTION ET MARGE BRUTE

La valeur de la production a atteint au terme de l'exercice 2022, la somme de 34 007 KTND contre 41 590 KTND, une année auparavant, soit une baisse de -7 583 KTND ou -18,2%. La régression de la valeur de la production au terme de l'exercice écoulé, s'explique essentiellement par :

- Le tassement du Chiffre d'Affaires -12 640 KTND soit -31,6%.
- Une variation positive des stocks de Produits Finis et des Encours de +6 588 KTND, soit une évolution par rapport à 2021 de 5 058 KTND.

Malgré la baisse de la valeur de la Production, les Besoins en Fonds de Roulement « BFR » ont enregistré une forte évolution +9 250 KTND, conséquence directe de l'évolution de la valeur des stocks +6 335 KTND et de la baisse de l'encours Fournisseurs -4854 KTND. Le BFR a atteint au terme de l'exercice 2022 la somme de 26 982 KTND contre 17 732 KTND au 31/12/2021. Exprimé en pourcentage du Chiffre d'Affaires TTC, le BFR au 31/12/2022 représente 87.4% des ventes TTC, contre 39.2% en 2021, soit une augmentation importante de 48.2 points

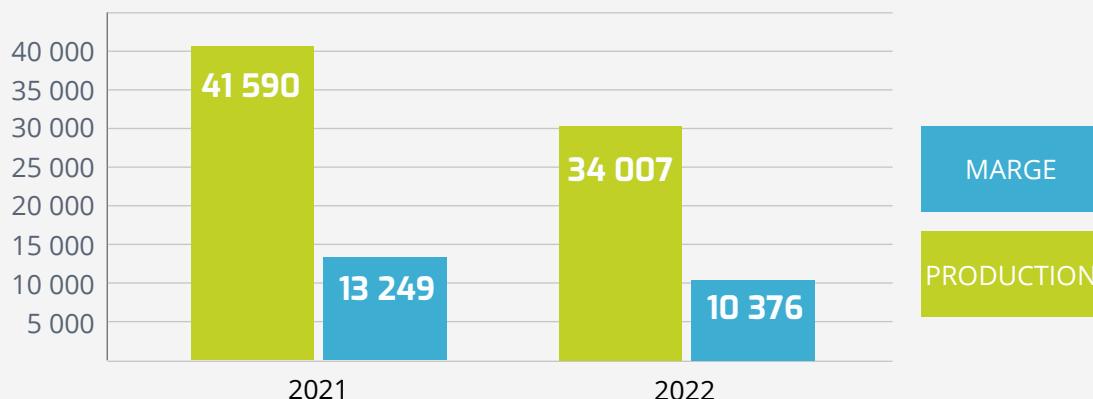
Aussi, la détérioration de la parité du Dinar par rapport aux principales monnaies d'échange, à savoir la monnaie unique européenne EURO -2,2% et le Dollar US -7,9%, n'a pas été sans incidence sur le coût de notre consommation, n'eut été l'amélioration de la marge sur les produits livrés à la STEG surtout suite à la révision des prix de vente des connecteurs BT.

En substance, la marge sur coût matières a atteint au terme de l'exercice 2022, la somme de 10 376 KTND, soit 37,8% du Chiffre d'Affaires, contre 13 249 KTND et 33,1% en 2021, soit une variation absolue de -2 873 KTND et -21,7%. La baisse de la Marge de l'exercice a été moins importante que la baisse du Chiffre d'Affaires -21,7% contre -31,6%.

La baisse en valeur absolue de la marge brute au titre de l'exercice 2022 s'explique par :

- Le tassement des ventes -12 640 KTND
- Le renchérissement des prix des matières premières et composants libellés en Dollar US. L'impact de la dépréciation du Dinar Tunisien Vs le Dollar US nous a coûté en moyenne 867 KTND en plus par rapport à 2021.
- L'amélioration de la Marge sur les ventes sur le Marché Local +1 point de marge.
- Evolution consistante de la Marge sur les ventes à la STEG
- Légère baisse de la Marge sur les ventes à l'Export -1,3 point.

EVOLUTION DE LA PRODUCTION & DE LA MARGE BRUTE



2.1.3- EVOLUTION DES CHARGES

La baisse du Chiffre d’Affaires n'a pas engendré une baisse proportionnelle de la masse salariale, étant donné qu'une bonne partie du personnel est constitué par des employés permanents. La baisse de l'activité n'a par conséquent, affecté que les agents engagés par des contrats à durée déterminée et pour de courtes périodes. Les Charges du Personnel représentant le premier poste de charge après les coûts matières, ont totalisé au terme de l'exercice 2022, 4 683 KTND contre 5 065 KTND une année auparavant soit une baisse de -382 KTND ou -7,5%. Exprimées en termes de pourcentage du Chiffre d’Affaires, les Charges du Personnel ont grimpé pour atteindre 17,1% du total des ventes contre 12,6% au 31/12/2021. L'évolution de la masse salariale s'explique par :

- Augmentation des salaires suite à l'accord signé entre l'UTICA et l'UGTT dans une proportion de 6,5% avec revalorisation des primes.
- Révision des salaires des cadres
- Paiement de primes de départ pour certains ouvriers ayant atteint un âge qui ne leur permet plus de s'adapter aux exigences des postes qu'ils occupent
- Engagement de nouveaux ingénieurs R&D (6), pour les activités électriques, électroniques et mécaniques et dont les niveaux de rémunération sont relativement élevés par rapport à la grille de la Convention Collective.

Par ailleurs, le coût des matières consommées a atteint au 31/12/2022 la somme de 17 043 KTND contre 26 810 une année auparavant soit une variation de -9 767 KTND.

- Baisse des Charges de Personnel de -382 KTND soit -7,5%
- Le poste Dotations aux Amortissements et Provisions a enregistré pour la deuxième année consécutive une écriture pour 358 KTND au titre d'amortissement partiel des frais de développement du compteur Smart.
- Constatation d'une provision pour créances douteuses de 126 KTND.
- Constatation d'une provision additionnelle pour dépréciation des stocks pour 44 KTND.
- Suite à la réduction du capital de la société ELECTRICA, nous avons enregistré une perte de 825

KTND et avons procédé en même temps à la reprise de la provision de 550 KTND, constatée durant les exercices antérieurs.

Ainsi le total des Dotations aux Amortissements et Provisions au titre de l'année 2022 s'est élevé à 795 KTND contre 1 370 KTND en 2021 soit -575 KTND ou -42.0%.

- Baisse de la rubrique Autres Charges d'Exploitation de -1 157 KTND, soit -47,8%. Cette baisse s'explique essentiellement par la baisse du poste Impôts & Taxes pour 661 KTND et du poste Pénalités de 106 KTND qui totalisent 767 KTND soit 66,3% de l'écart total.

L'analyse détaillée des différents postes Autres Charges d'Exploitation, nous permet de conclure ce qui suit :

- Baisse des frais de d'entretien et de réparation de -52 KTND
- Baisse des Commissions sur ventes de -65 KTND (Export)
- Baisse des Frais de Transport de -112 KTND (Export)
- Baisse du montant des Pénalités payées à la STEG de -106 KTND
- Baisse des Impôts & Taxes de -661 KTND (Ce poste inclut les Redevances payées pour la Métrologie Légale dues sur les compteurs d'énergie et les compteurs de gaz vendus à la STEG)

Il convient de rappeler, qu'à l'instar des exercices antérieurs, les Charges de Personnel servis aux ingénieurs affectés aux projets de Recherche sur les compteurs à prépaiement et intelligents et dont le montant s'élève à 249 KTND, ont été constatés en tant qu'immobilisations incorporelles en cours.

2.1.4- SOCIAL :

La baisse de l'activité tout au long de l'année 2022, a eu un impact direct sur l'effectif total de la SIAME et particulièrement le personnel contractuel. Nous avons en outre, reconduit le plan de rajeunissement des effectifs qui touche les personnes âgées, devenues moins productives et souffrant de maladies chroniques ou celles qui éprouvent des difficultés pour s'adapter aux contraintes de leurs postes de travail. Nous avons ainsi enregistré le départ à la retraite anticipée de 17 personnes dont la quasi majorité n'a pas été remplacée. Nous avons à cet égard clôturé l'exercice 2022, avec un effectif en net repli par rapport à l'exercice 2021. Le total de l'effectif permanent a atteint 181 agents contre 194 une année auparavant, soit 13 agents en moins.

Aussi, en adéquation avec sa stratégie de développement, qui requiert de nouveaux profils, notamment de jeunes ingénieurs, la SIAME a orienté sa politique RH, pour rajeunir son effectif, par le recrutement de jeunes diplômés de l'enseignement supérieur, mieux qualifiés et à même d'assurer le relais en un temps relativement court.

Au terme de l'exercice écoulé, le total des agents classés dans la catégorie Cadres est demeuré quasi stable avec 39 agents permanents en 2022 contre 40 agents permanents en 2021. D'autre part, le nombre d'agents de la catégorie Maîtrise a légèrement baissé passant de 31 agents en 2021, à 30 agents au 31 Décembre 2022, soit 1 agent en moins. Enfin, le total des agents de la catégorie Exécution, est passé de 123 agents en 2021, à 112 agents en 2022, soit 11 agents en moins soit -8,9% et ce en raison du programme de rajeunissement que nous avons entamé en 2020.

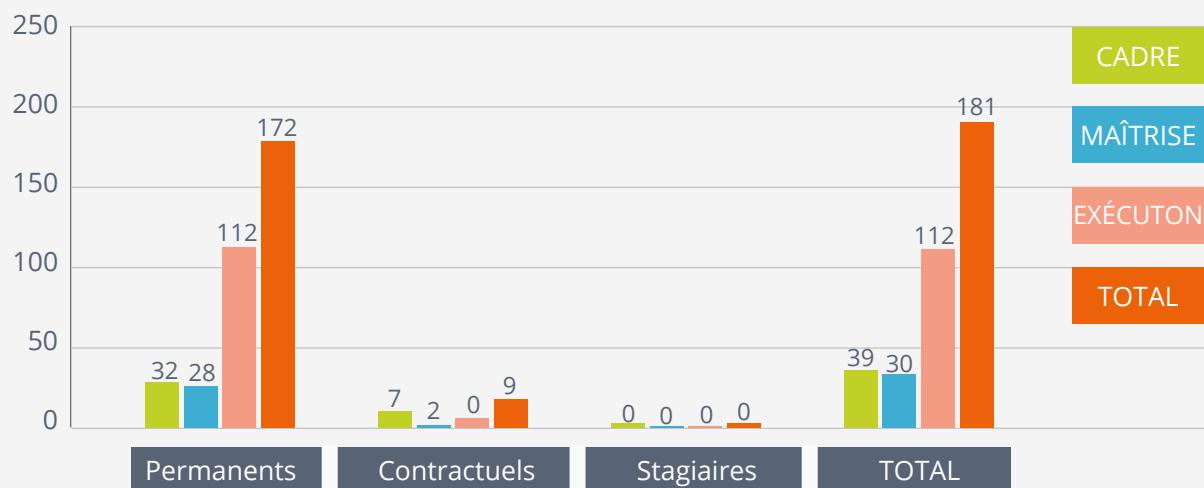
Ainsi, le total des agents appartenant aux catégories Maîtrise et Exécution, ont vu leur nombre total régresser de 154 agents en 2021, à 142 agents en 2022, soit 12 agents en moins et une variation relative de -7,8%.

La répartition des effectifs par catégorie socioprofessionnelle au 31 Décembre 2022, se présente comme suit :

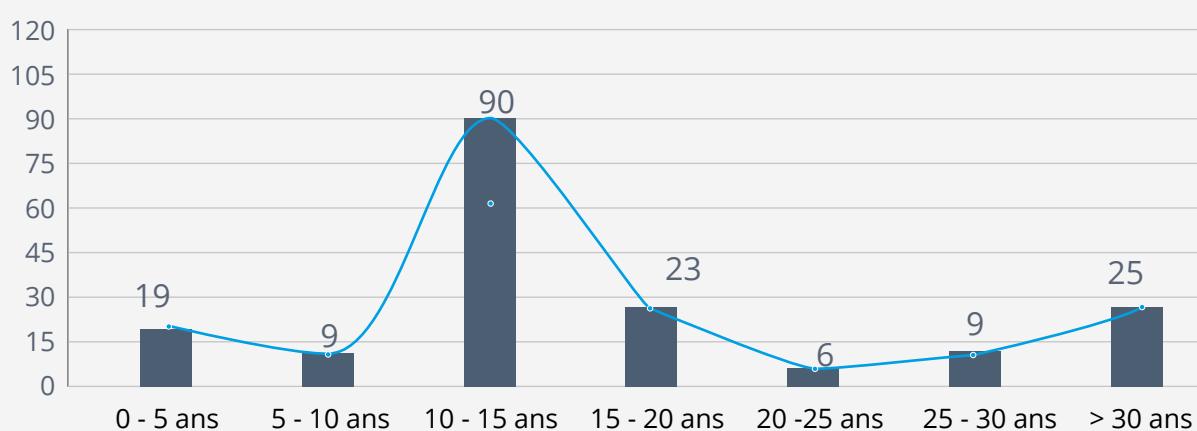
CATÉGORIE	PERMANENTS	CONTRACTUELS	STAGIAIRES	TOTAL
Cadres	32	7	0	39
Maîtrise	28	2	0	30
Exécution	112	0	0	112
Total	172	9	0	181

La compression des effectifs des catégories Exécution et Maîtrise -7,8% et la stabilité du nombre d'agents de la catégorie des Cadres, a permis une légère amélioration du taux d'encadrement +0,9%, passant ainsi de 20,6% en 2021, à 21,5% en 2022.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS AU 31/12/2022 PAR CATÉGORIE & TYPE D'ENGAGEMENT



RÉPARTITION DE L'EFFECTIF PAR TRANCHE D'ANCIENNETÉ AU 31/12/2022



2.1.5 INVESTISSEMENTS :

Les investissements engagés en 2022, ont atteint la somme de 2 258 KTND répartis comme suit :

Immobilisations incorporelles :	416 KTND
Immobilisations corporelles :	642 KTND
Immobilisations Financières	1 200 KTND

Les immobilisations incorporelles réalisées en 2022, représentent essentiellement les honoraires de développement du Compteur à Prépairement et Compteur Intelligent dont le montant total a atteint 407 KTND répartis comme suit :

Compteur à Prépairement :	139 KTND
Compteur Intelligent :	268 KTND

Par ailleurs, les 642 KTND engagés au titre des investissements corporels, représentent essentiellement des investissements dans des Equipements de Production pour 236 KTND,

44 KTND pour l'acquisition de Mobilier et Matériel de Bureaux et 261 KTND dans des travaux d'aménagement et 101 KDT matériel de transport.

Le détail des investissements entrepris en 2022 se présente comme suit :

Investissements Compteurs à Prépaiement	139 KTND
Investissement Compteur Intelligent	268 KTND
Autres Investissements Incorporels	9 KTND
Matériel de Production	236 KTND
Mobilier & Matériel de Bureau	44 KTND
Aménagement & Agencement	249 KTND
Materiel de transport	101 KTND

Les Immobilisations Financières ont pour leur part totalisé la somme de 1 200 KTND, consistant en le placement en Fonds Géré à Capital Risque dans les livres de WIFAK SICAR pour un montant de 1 200 KTND.

2.1.6 RÉSULTAT DE L'EXERCICE :

L'exploitation de l'exercice 2022, s'est soldée par un résultat net bénéficiaire de 1 799 KTND, soit une baisse de -1813 KTND ou -50,2% par rapport à l'exercice 2021.

RUBRIQUE	2021	%CA	2022	% CA	VAR° 2022/2021	VAR%
Chiffre d'affaires	40 060	-	27 419	-	-12 641	-31,6%
Variation du stock des produits fabriqués	1 530	-	6 588	-	5 058	330,6%
+ Production	41 590	-	34 007	-	-7 583	-18,2%
- Consommation matières	-26 811	-66,9%	-17 043	-62,2%	9 768	-36,4%
MARGE BRUTE	13 249	33,1%	10 376	37,8%	-2873	-21,7%
+ Autres produits d'exploitation	54	0,1%	3	0,0%	-51	-94,4%
- Charges d'exploitation hors cons mat.	-8 853	-22,1%	-6 741	-24,6%	2112	-23,9%
RESULTAT D'EXPLOITATION	4 450	11,1%	3 638	13,3%	-812	-18,2%
- Charges hors exploitation	-1 041	-2,6%	-2280	-8,3%	-1239	119,0%
+ Produits hors exploitation	817	2,0%	655	2,4%	-162	-19,8%
RESULTAT AVANT IMPOTS	4 226	10,5%	2 013	7,3%	-2 213	-52,4%
- Impôts sur les bénéfices	-614	-1,5%	-214	-0,8%	400	-65,1%
Eléments Exceptionnels		0,0%		0,0%		
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	3 612	9,0%	1 799	6,6%	-1813	-50,2%

Du tableau de résultat comparé (2022/2021) ressortent les constatations suivantes :

- Baisse des revenus de -31,6% ;
- Recul de la valeur de la Production de -18,2% ;
- Diminution de la consommation matières de -36,4% conséquence de la baisse du Chiffre d'Affaires ;
- Contraction de la Marge Brute de -21,7% ;

- Réduction des charges d'exploitation hors consommation matières premières de -23.9% ;
- Baisse de l'impôt sur les bénéfices de -65,1%, ;

En somme, l'ensemble des éléments précédemment présentés ont généré un résultat net bénéficiaire de 1 799 KTND.



Le détail de l'ensemble des éléments de produits et de charges figure au niveau des notes aux états financiers.

2.2 EVOLUTION DES PERFORMANCES DE LA SIAME AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES 2018–2022

EVOLUTION DES PERFORMANCES DE LA SIAME 2018– 2022

DESIGNATION	2022	2021	2020	2019	2018
Chiffre d'affaires	27 419	40 060	33 734	35 509	35 133
Production	34 007	41 590	28 833	38 460	35 964
Consommation matières	17 043	26811	22 305	23 307	23 642
Marge Brute	10 376	13 249	11 428	12 202	11 491
Marge Brute / Production %	30,5%	31.9%	39.6%	31.7%	32.0%
Résultat d'Exploitation	3 638	4 450	4038	4 292	4 289
Résultat Avant Impôt	2013	4 226	3 366	3 449	4 545
Résultat Net de l'exercice	2 075	3 612	2 754	2 749	3 793

03 PREVISIONS 2023

3.1 CHIFFRE D'AFFAIRES : PRÉVISIONS 2023

Nos prévisions issues du Business Plan actualisé, pour la période 2021 – 2025, prévoient pour l'année 2023, un Chiffre d'Affaires de 40 164 KTND, reparti entre les trois marchés de la façon suivante :

Marché Local Privé	20 664 KTND
EXPORT	12 000 KTND
STEG	7 500 KTND

Au vu des résultats de nos soumissions aux Appels d'Offres de la STEG, du potentiel de facturation à notre premier client, de la reprise de nos ventes en Irak et dans certains pays Africains et de la résolution des problèmes des ruptures des produits ABB, l'objectif pour l'année 2023 se définit comme étant un objectif raisonnable en dépit de la conjoncture économique difficile, des problèmes de trésorerie de certains clients et de l'assèchement de la liquidité bancaire. Aussi, nous continuons à faire face aux longs délais de dédouanement des matières premières et composants imposés par les services du Ministère de l'Industrie, pour le renouvellement des priviléges d'importation prévus par les dispositions de l'Article 14 du décret N°2004-1090 du 17 Mai 2004, portant sur le soutien de la compétitivité de l'industrie locale et des procédures douanières devenues trop contraignantes pour les industriels.

Les réalisations au terme des deux premiers mois de l'année en cours, sont en ligne avec nos prévisions hormis la STEG, dont nous attendons la notification des premières commandes qui ne doivent pas tarder davantage, étant donné la situation de leurs stocks dans plusieurs produits. En outre, l'écart enregistré pour

les ventes à l'Export au terme des deux premiers mois, sera totalement absorbé durant le mois en cours.

Malgré le lent démarrage des ventes durant le premier quart de l'année en cours, nous entamons l'exercice 2023 avec beaucoup d'optimisme et sommes rassurés quant à la reprise de l'activité avec la même dynamique qui a marqué l'année 2021. Les hypothèses retenues dans notre plan 2023 sont les suivantes :

- Continuité de l'activité sans arrêt et sans incident majeur au niveau du pays.
- Notification des commandes de la STEG au début du deuxième trimestre 2023.
- Reprise des ventes sur les marchés à l'export notamment en Irak et dans les pays de l'Afrique Subsaharienne.
- Régularité des approvisionnements en matières premières et composants notamment de la part de notre premier fournisseur ABB.
- Régularité des dessertes maritimes et stabilité voire baisse des coûts du fret maritime.

3.2 RENTABILITÉ PRÉVISIONNELLE

Au niveau de la rentabilité, nos prévisions initiales pour l'année 2023, sont basées sur un niveau de Marge Brute de 33%. Cet objectif est arrêté en tenant compte des hypothèses suivantes :

- Stabilité de la parité moyenne des principales monnaies d'échange EURO et Dollar US Vs le Dinar Tunisien.
 - Dollar US : 3,100 TND
 - Euro : 3,350 TND
- Compensation de la hausse des prix des matières premières et composants par des augmentations équivalentes, des prix de vente des produits finis. (Nous envisageons une augmentation des prix de la gamme des produits ABB suite à la double révision décidée par notre premier fournisseur).
- Réalisation d'un Chiffre d'Affaires minimum avec la STEG de 7 500 KTND sur une enveloppe totale de 11 800 KTND.
- Réduction de l'endettement de la SIAME pour limiter le poids des charges financière au niveau de 3,5% du Chiffre d'Affaires.
- Plafonner le montant des investissements au titre de l'exercice 2022 à un total de 1 500 KTND, y compris les prises de participation éventuelles dans les filiales.
- Réduire l'encours des clients à un maximum de trois mois de Chiffre d'Affaires soit 10 000 KTND.
- Maintenir le niveau des stocks tous produits confondus à un maximum de 105 jours de Chiffre d'Affaires.

Sur la Base de ces hypothèses, le Résultat Net de l'Exercice est estimé à 3 500 KTND, en progression par rapport à l'exercice 2022 de +1 425 KTND ou +68,7%.

04 PARTICIPATIONS

4.1 LES SOCIÉTÉS FAISANT PARTIE DU GROUPE SIAME :

Au 31 Décembre 2022 le Groupe SIAME se compose des filiales suivantes :

RAISON SOCIALE	POURCENTAGE DE CONTRÔLE 2022	FORME JURIDIQUE	ACTIVITE PRINCIPALE
CONTACT	99,99%	SARL	Injection, montage et assemblage de pièces techniques en plastique
TOUTALU	81,47%	SA	Fonderie d'aluminium
SIAME INTERNATIONAL	99,99%	SARL	Commerce international
IAT	50,00%	SA	Etudes & Ingénierie
IAT EUROPE	95,00%	SARL	Etudes & Ingénierie
MEDIKA-TECH	51,00%	SARL	Commerce des Produits technologiques

4.2 LES PRISES DE PARTICIPATIONS EN 2022:

La société a procédé au cours de l'exercice 2022 au placement de la somme de 1 200 KTND dans un fonds géré à Capital Risque auprès de la société WIFAK SICAR.

Par ailleurs, dans le cadre de l'assainissement de la situation financière de la société ELECTRICA, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société a décidé de réduire le capital social, totalisant 1000 000 dinars à zéro, et d'affecter la totalité des réserves et primes pour résorber les pertes antérieures. Cette opération de réduction de capital s'est traduite par une annulation de la participation de la SIAME dans le capital de la société ELECTRICA.

Au final notre portefeuille Participations a enregistré au terme de l'exercice 2022 une évolution nette de +375 KTND.

05 ACTIONNARIAT

5.1 INFORMATIONS SUR LES CONDITIONS D'ACCÈS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

Extrait des Statuts de la Société (Article 26 – Paragraphe 3)

« Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles, peuvent seuls assister à l'assemblée Générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter.

Les actionnaires ont la latitude de choisir leurs représentants à l'assemblée aussi bien parmi les actionnaires que les non actionnaires.

Toutefois, les sociétés sont valablement représentées, soit par un de leurs Gérants ou par un membre de leur Conseil d'Administration, soit par un mandataire muni d'un pouvoir régulier sans qu'il soit nécessaire que le Gérant, le membre du Conseil ou le mandataire soit personnellement actionnaire.

Le nu-propriétaire est valablement représenté par l'usufruitier et le droit de vote appartient à ce dernier pour toutes les Assemblées Ordinaires et Extraordinaires, sauf, ainsi qu'il est dit à l'article 11 ci-dessus, entente entre eux.

La forme des pouvoirs et les lieux et délais de leur production sont déterminés par le Conseil d'Administration »

5.2 DROIT DE VOTE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

Extrait des Statuts de la Société (Article 26 – Paragraphe 6)

« Chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sous réserve de la limitation statutaire effectuée en application des dispositions légales.

Le vote a lieu à main levée ou par tout autre moyen décidé par l'Assemblée Générale, à moins que le scrutin secret ne soit demandé par un ou plusieurs actionnaires représentant le dixième du capital social au moins.

Le scrutin secret est obligatoire pour toutes les questions d'ordre personnel, comme la révocation des administrateurs ou la mise en cause de leurs responsabilités.

Aucun actionnaire ne peut voter, à titre personnel ou par procuration, lorsqu'il s'agit d'une décision lui attribuant un avantage personnel ou de statuer sur un différend entre lui et la société »

06 ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

6.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration est composé comme suit :

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	EXPIRATION DU MANDAT
Mohamed SAIDANE	AGO 2023
Mongi JELASSI	AGO 2023
Ines BEN AYED	AGO 2023
Khaled ABDELKEFI	AGO 2023

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	EXPIRATION DU MANDAT
Sté COTUNAL représentée par Mr. Mongi JELASSI	AGO 2023
Sté SOTIC représentée par Mr. Khaled ABDELKEFI	AGO 2023
Sté INTERMETAL représentée par Mr. Mohamed Hedi BEN AYED	AGO 2023
Sté PROSID représentée par Mr. Mohamed SAIDANE	AGO 2023
Mr Fakher CHEIKHROUHOU Administrateur Indépendant	AGO 2023
Mr Ahmed KALLEL Administrateur Indépendant	AGO 2023
Mr Hamadi HENTATI Administrateur représentant les petits porteurs	AGO 2023

6.2 RÈGLES APPLICABLES À LA NOMINATION ET À LA PRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Extrait des Statuts de la Société (Article 14) « La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et douze membres au plus, pris parmi les actionnaires ou des tiers non-actionnaires, élus par l'Assemblée Générale et n'étant pas frappés d'incapacités, d'incompatibilités ou de déchéances prévues par la loi.

Le nombre des membres du conseil d'administration non-actionnaires ne doit en aucun cas dépasser le tiers (1 / 3) du nombre total des administrateurs.

Ces derniers doivent être nommés pour leur savoir-faire ou leur compétence ou parmi Les personnes physiques ou morales exerçant un contrôle indirect sur la société ou sur lesquelles la société exerce un contrôle direct ou indirect ou parmi les salariés de La société.

S'ils ont été nommés parmi les salariés de la société, le cumul des deux qualités n'est possible pour le salarié que si son contrat de travail est antérieur de cinq années au moins à sa nomination comme membre au Conseil d'Administration et correspond à un emploi effectif »

Extrait des Statuts de la Société (Article 15)

« Lorsqu'une personne morale est nommée membre du Conseil d'Administration, elle est tenue de nommer un représentant permanent qui est soumis aux même conditions et obligations et encourt les mêmes responsabilités civile et pénale que s'il était administrateur en son nom propre sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Lorsque le représentant de la personne morale perd sa qualité pour quelque motif que ce soit, celle-ci est tenue de pourvoir en même temps à son remplacement.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent se faire représenter par un mandataire administrateur ou faisant partie de sa famille jusqu'au deuxième degré par une délégation spéciale si elle est possible »

6.3 RÈGLES APPLICABLES À LA NOMINATION DE LA DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ

« La Direction Générale de la Société est assurée par un Directeur Général.

Le Conseil d'Administration désigne pour une durée déterminée le Directeur Général de la Société. Si le Directeur Général est membre du Conseil d'Administration, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Le Directeur Général doit être une personne physique.

Le Directeur Général assure sous sa responsabilité la direction générale de la société, le Conseil d'Administration doit lui déléguer à cet effet tous les pouvoirs nécessaires.

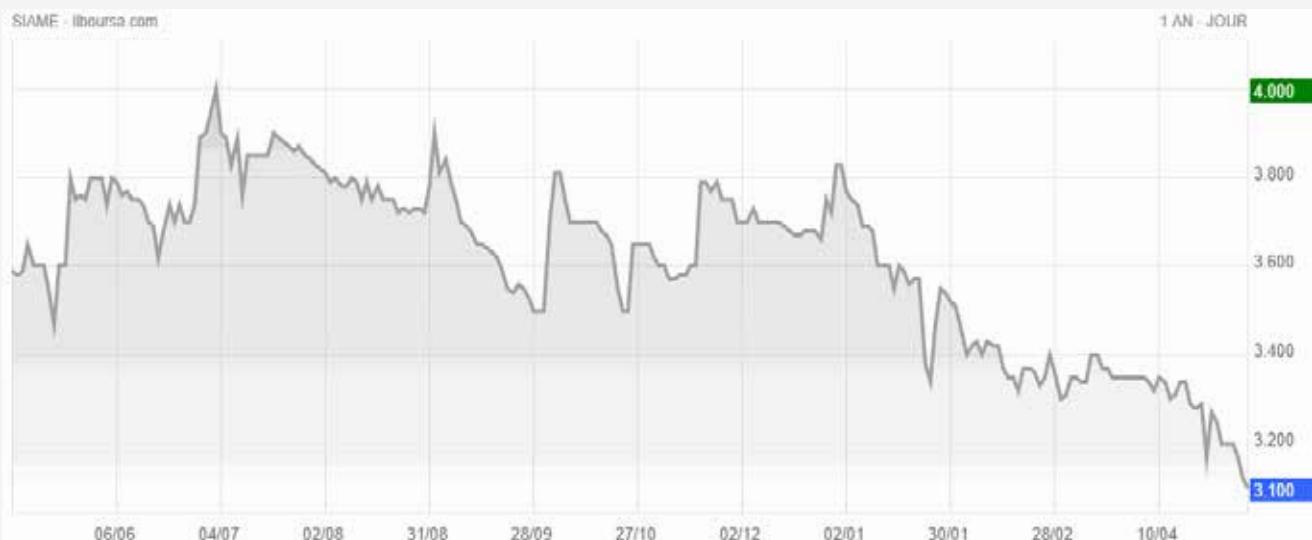
Sur sa proposition, le Conseil peut, pour l'assister, lui adjoindre au titre de Directeur Général Adjoint, soit un de ses membres, soit un mandataire choisi hors de son sein.

Dans le cas où le Président du Conseil d'Administration se trouve empêché d'exercer ses fonctions, le

Conseil d'Administration peut déléguer un de ses membres dans les fonctions de Président. Cette délégation renouvelable est toujours donnée pour une durée limitée et renouvelable.

Aucun membre du Conseil autre que le Directeur Général, l'Administrateur recevant une délégation temporaire, comme il est dit ci – dessus, et le Directeur Général Adjoint ne peut être investi des fonctions de direction de la société ».

07 HISTORIQUE DE LA VALEUR « SIAME » SUR LE MARCHE BOURSIER MAI 2022 – MAI 2023



08 AFFECTATION DU RESULTAT

8.1 BREF RAPPEL DES DISPOSITIONS STATUTAIRES CONCERNANT L'AFFECTATION DU RÉSULTAT :

Extrait des Statuts de la Société (Article 31)

« Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit :

- une fraction égale à 5 % du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social.
- la réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés.
- les réserves statutaires.

8.2 LE TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES :

RUBRIQUE	31/12/2021	MVTS	31/12/2022
CAPITAL SOCIAL	14 518 762	-	14 518 762
CAPITAL SOCIAL INCORP RESERVES DE REEV	925 238	-	925 238
S/TOTAL 1	15 444 000	-	15 444 000
RESERVE LEGALE	1 404 000	140 400	1 544 400
RESERVE STATUTAIRE	300 000	-	300 000
RESERVE SPECIALE DE REEVALUATION	-	-	-

RESERVE SPECIALE DE REINVESTISSEMENT	3 176 461	100 000	3 276 462
AUTRES COMPLEMENTS D'APPORT	21 541	-	21 541
PRIME D'EMISSION	-	-	-
S/TOTAL 2	4 902 002	240 400	5 142 403
RESERVE POUR FONDS SOCIAL	353 426	-32 086	321 340
RESERVE POUR FONDS PERDUS	5 814	-5 358	457
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	-	-	-
S/TOTAL 3	359 240	-37 443	321 797
RESULTATS REPORTES	5 814 518	591 734	6 406 252
S/TOTAL 4	5 814 518	591 734	6 406 252
TOTAL CAPITAUX AVANT RESULTAT	26 519 761	764 691	27 314 452
RESULTAT DE L'EXERCICE	3 612 054	-1 812 664	1 799 390
TOTAL CAPITAUX AVANT AFFECTATION	30 131 815	-1 017 973	29 113 842

8.3 PROPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'EXERCICE 2022

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2022 s'élevant à 1 799 389.958 Dinars, comme suit :

RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	1 799 389,958
RÉSULTATS REPORTÉS	6 406 252,259
TOTAL	8 205 642,217
RÉSERVE LÉGALE	0,000
RÉINVESTISSEMENT EN FONDS CAPITAL RISQUE « SICAR »	-1 200 000,000
SOLDE DISPONIBLE	7 005 642,217
DIVIDENDES À DISTRIBUER (0,070 DINAR/ACTION) À PRÉLEVER SUR LE REPORT À NOUVEAU (SOUMIS À LA RETENUE À LA SOURCE AU TAUX EN VIGUEUR).	-1 081 080,000
REPORT À NOUVEAU	5 924 562,217

09 ELEMENTS SUR LE CONTRÔLE INTERNE

9.1 DÉFINITION ET OBJECTIFS DE LA SOCIÉTÉ EN MATIÈRE DE PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE :

Le §7 de la deuxième partie de la norme comptable générale NCT 01 définit le contrôle interne comme étant un processus mis en œuvre par la direction, la hiérarchie, le personnel d'une entreprise, et destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- Promouvoir l'efficience et l'efficacité ;
- Protéger les actifs ;
- Garantir la fiabilité de l'information financière ;
- Assurer la conformité aux dispositions légales et réglementaires.

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la société ont pour objet :

- D'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les

- valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- D'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.
- L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

9.2 ENVIRONNEMENT DU CONTRÔLE INTERNE :

L'implication de la Direction Générale de la « SIAME », des membres du Conseil d'Administration, des responsables opérationnels est forte et s'articule autour des points clés suivants :

- Domaines de responsabilités clairement établis ;
- Principe de délégation et supervision ;
- Séparation des tâches entre les fonctions d'autorisation, de contrôle, d'enregistrement et de paiement ;
- Distinction entre les opérateurs qui engagent les opérations et ceux chargés de leur validation, leur suivi ou leur règlement ;
- Contrôles de détection à tous les niveaux, qu'ils soient d'ordre purement financier ou plus technique (intrusions, sécurité informatique, fraude ...) ;
- Matérialisation systématique des vérifications effectuées par des visas.

Enfin, la société s'appuie fortement sur son capital humain autour des axes suivants :

- Sensibilisation à l'éthique et au besoin de contrôle,
- Politique de fidélisation des collaborateurs,
- Politique de responsabilisation et de motivation
- Politique active de formation et d'évaluation des compétences

9.3 DESCRIPTION DES ACTIVITÉS ET PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACES :

La société est dotée d'une organisation de contrôle en trois niveaux :

- Le premier niveau de contrôle est exercé par chaque collaborateur, en fonction des responsabilités qui lui ont été explicitement déléguées, des procédures applicables à l'activité qu'il exerce et des instructions communiquées par sa hiérarchie ;
- Le second niveau de contrôle est exercé par la hiérarchie, dans le cadre du processus normal de supervision, tel que défini par les procédures en vigueur. Les dirigeants de chaque direction sont donc parties prenantes du bon fonctionnement du système de contrôle interne ;
- Le troisième niveau de contrôle est du ressort de la Direction Générale ou de fonctions spécialisées, indépendantes des activités contrôlées et rapportant directement à la Direction Générale (missions d'audit externe sur le système d'information, contrôle des comptes par le Commissaire aux Comptes).

Le niveau de formalisation des procédures à ce jour est limité aux exigences Management de la qualité prévues par les normes ISO selon lesquelles la « SIAME » est certifiée. Ainsi, la société est dotée d'une cartographie des processus (décisionnels, métier et support), toute la documentation du système qualité, procédures détaillées...etc.

9.4 ELABORATION ET TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE :

L'objectif principal des comptes annuels est de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats d'une société.

La comptabilité de la « SIAME » est tenue en interne avec comme support le logiciel « SAGE » qui a été implanté courant l'exercice 2012 assurant ainsi une meilleure sécurité des informations financières.

Une situation intermédiaire (au 30 Juin de chaque année) et annuelle des comptes est élaborée et arrêtée par le Conseil d'Administration.

Dans un souci d'efficacité et de transparence, le Commissaire aux Comptes est associé à l'ensemble du processus de contrôle de l'information financière et comptable. Dans le cadre de ses diligences, il procède à l'analyse des procédures comptables et à l'évaluation du système de contrôle interne en vigueur aux seules fins de déterminer la nature, la période et l'étendue de leurs contrôles. Il émet des recommandations au Conseil d'Administration et à la Direction Générale. Il vérifie par ailleurs la cohérence entre le rapport de gestion et les états financiers comptables, ainsi que la cohérence de l'ensemble avec les éléments audités.

L'exercice de ces diligences lui permet d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes qu'il certifie ne comportent pas d'anomalies significatives.

10 PRÉSENTATION DU GROUPE SIAME

10.1 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le groupe "SIAME" est composé de 7 sociétés y compris la société mère. Le groupe est constitué principalement par des sociétés exerçant des activités intégrées en amont ou en aval à l'activité de la société «SIAME». Elles interviennent dans des activités telles que la distribution et la sous-traitance du matériel électrique.

Outre les comptes de la société mère, les états financiers consolidés comprennent les comptes des filiales, CONTACT, TOUTALU, SIAME INTERNATIONAL, I@T, I@T EUROPE et MEDIKA-TECH..

Les pourcentages de contrôle et d'intérêt dans les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation, sont détaillés dans le tableau qui suit :

RAISON SOCIALE	POURCENTAGE DE CONTRÔLE		TYPE DE CONTRÔLE		POURCENTAGE D'INTÉRÊT		MÉTHODE DE CONSOLIDATION	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
SIAME	100,00%	100,00%	CONTRÔLE EXCLUSIF	CONTRÔLE EXCLUSIF	100,00%	100,00%	IG	IG
CONTACT	100,00%	100,00%	CONTRÔLE EXCLUSIF	CONTRÔLE EXCLUSIF	100,00%	100,00%	IG	IG
SIAME INTERNATIONAL	99,99%	99,99%	CONTRÔLE EXCLUSIF	CONTRÔLE EXCLUSIF	99,99%	99,99%	IG	IG
TOUTALU	89,28%	89,28%	CONTRÔLE EXCLUSIF	CONTRÔLE EXCLUSIF	89,28%	89,28%	IG	IG
IAT*	50,00%	50,00%	CONTRÔLE EXCLUSIF	CONTRÔLE EXCLUSIF	50,00%	50,00%	IG	IG
MEDIKA-TECH*	51,00%	51,00%	CONTRÔLE EXCLUSIF	CONTRÔLE EXCLUSIF	25,50%	25,50%	IG	IG
IAT EUROPE*	95,00%	95,00%	CONTRÔLE EXCLUSIF	CONTRÔLE EXCLUSIF	47,5%	47,5%	IG	IG
SITEL**	8,54%	59,77%	HORS PÉRIMÈTRE	CONTRÔLE EXCLUSIF	8,54%	59,77%	HP	IG
ELECTRICA***	0,00%	80,00%	HORS PÉRIMÈTRE	CONTRÔLE EXCLUSIF	0,00%	80,00%	HP	IG

* Compte non tenu de l'augmentation de capital de IAT décidée en 2022 et libérée en 2023.

** Hors périmètre en 2022,

*** Hors périmètre en 2022,

10.2 SOCIÉTÉS FILIALES

Les sociétés sous contrôle exclusif de la société mère, tel que défini par le code des sociétés commerciales Et les normes comptables tunisiennes sont les suivantes :

SOCIETE « CONTACT » :

SARL ayant un capital de 2.810.000 Dinars, totalement exportatrice, exerçant dans le domaine de la sous-traitance industrielle notamment l'injection et l'assemblage des pièces de connectique pour l'industrie Automobile ainsi que les équipements nécessaires pour l'habitacle des voitures. La société «CONTACT», travaille exclusivement avec des donneurs d'ordre étrangers.

SOCIETE « SIAME INTERNATIONAL » :

SARL, créée en 2009, ayant un capital de 150 000 Dinars. L'objet de cette société est de répondre aux besoins des clients à l'export de la «SIAME», en produits complémentaires non fabriqués par la «SIAME» ni ses filiales.

SOCIETE « TOUTALU » :

SA, créée en 2007 et ayant un capital de 2 800 000 Dinars. Elle a pour activité la fonderie des pièces en aluminium et notamment les accessoires de ligne BT&MT en aluminium, complétant la gamme des accessoires de ligne fabriqués par la SIAME.

SOCIETE « I@T » :

SA créée en 2017 avec un capital initial de 300 000 Dinars, Le capital a été augmenté en 2018 de 500 000 Dinars par apport en numéraire, pour le porter de 300 000 Dinars à 800 000 Dinars. La société a pour objet la Recherche et le développement de solutions intelligentes et innovantes pour la gestion et la distribution de l'énergie, ainsi que l'intégration et la validation de solutions et de produits dans les domaines technologiques à forte valeur ajoutée, notamment pour les secteurs de la robotique, l'instrumentation, l'appareillage, la domotique, et les terminaux intelligents.

SOCIETE « MEDIKA-TECH » :

Société à responsabilité limitée, créée en Septembre 2018, ayant un capital de 100 000 TND. Elle exerce dans le domaine de l'importation et du commerce des produits et des machines pour les secteurs technologiques à haute valeur ajoutée notamment l'instrumentation et l'appareillage biomédical, la robotique, la domotique, la monétique et les télécommunications et multimédia.

SOCIETE « I@T Europe » :

Société à responsabilité limitée, créée en Juin 2019, implantée en France et ayant un capital de 20 000 Euro. Elle exerce dans le domaine de services et conseils en matière informatique, électronique, logiciels, marketing, publicité, gestion, fiscalité, finances, stratégie d'entreprise, juridique. L'audit et l'expertise de système informatiques.

11 RÉALISATIONS DU GROUPE SIAME EN 2022

11.1 APERÇU SUR LES RÉALISATIONS DES FILIALES

FILIALE	2022	
	CHIFFRE D'AFFAIRES	RÉSULTAT
CONTACT	16 566 383	-867 285
TOUTALU	1 634 507	-867 460
IAT	3 096 864	-13 206
SIAME INTERNATIONAL	1 267 499	55 593
MEDIKA TECH	275 430	-20 441
IAT EUROPE	130 544	52 764

11.2 CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe a atteint un total de 49 271 410 Dinars, se détaillant comme suit:

FILIALE	CHIFFRES AU 31/12/2022		CHIFFRES AU 31/12/2021		VARIATION	
	EN DT	EN %	EN DT	EN %	EN DT	EN %
SIAME	27 419 285	54,4%	40 059 724	56,2%	-12 640 439	-31,6%
CONTACT	16 566 383	32,9%	18 888 282	26,5%	-2 321 899	-12,3%
CA HORS PERIMETRE	0	0,0%	5 994 871	8,4%	-5 994 871	-100,0%
TOUTALU	1 634 507	3,2%	2 501 013	3,5%	-866 506	-34,6%
IAT	3 096 864	6,1%	1 865 897	2,6%	1 230 967	66,0%
SIAME INTERNATIONAL	1 267 499	2,5%	1 118 778	1,6%	148 721	13,3%
MEDIKA TECH	275 430	0,5%	658 952	0,9%	-383 522	-58,2%
IAT EUROPE	130 544	0,3%	154 272	0,2%	-23 728	-15,4%
	50 390 512	100,0%	71 241 789	100,0%	-20 851 277	-29,3%
CHIFFRE D'AFFAIRES INTRA-GROUPE	1 119 102		6 892 001		-5 772 899	-83,8%
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE	49 271 410		64 349 787		-15 078 378	-23,4%

11.3 ACHATS CONSUMMÉS

A la clôture de l'exercice 2022 les achats consommés consolidés ont totalisé la somme de 38 014 238 Dinars. La répartition entre les différentes sociétés du groupe se présente comme suit:

SOCIETE	CHIFFRES AU 31/12/2022	
	EN DT	EN %
SIAME	23 024 234	60,6%
CONTACT	11 883 210	31,3%
TOUTALU	1 151 610	3,0%
IAT	779 624	2,1%
SIAME INTERNATIONAL	978 685	2,6%
MEDIKA TECH	196 875	0,5%
IAT EUROPE	0	0,0%
TOTAL	38 014 238	100,0%

11.4 RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Au 31/12/2022, le résultat consolidé du groupe SIAME se présente comme suit:

DESIGNATION	31/12/2022	31/12/2021	VARIATION
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 764 684	5 467 029	-2 702 345
RESULTAT AVANT IMPOT	-71 091	4 836 447	-4 907 538
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-339 389	4 002 776	-4 342 165
RESULTAT DU GROUPE	-251 665	4 110 684	-4 362 349
RESULTAT HORS GROUPE	-87 723	-107 907	20 184

PARTIE II

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS DE LA SIAME





Tel: +216 70 221 600
 Fax: +216 70 221 616
www.bdo.tn

La Tour BDO, Bloc E
 International City Center 3
 Centre Urbain Nord
 1082 Tunis - Tunisie

Rapport Général du commissaire aux comptes

Aux actionnaires de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME SA »

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 25 mai 2022, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « SIAME-SA » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de **50 663 160 TND** et un bénéfice net de l'exercice de **1 799 390 TND**.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société « SIAME-SA » au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

1- Politique de provisionnement des Stocks

Les stocks de la société figurant au bilan au 31 décembre 2022 pour un montant brut de 22 343 364 TND, représentent le poste le plus important du bilan et sont composés essentiellement du stock de matières premières, de pièces composantes et des produits finis.

La société applique une politique de provisionnement basée sur le délai moyen de rotation spécifique à chaque catégorie de stock. Le montant de la provision déterminé en appliquant cette politique est par la suite ajusté au cas par cas pour tenir compte des stocks objet de marché en cours de réalisation ou de commandes à livrer courant l'exercice suivant.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en l'assistance à l'inventaire physique des stocks, le contrôle de la bonne application de la politique de provisionnement ainsi que l'obtention d'éléments probants suffisants et appropriés des ajustements opérés par la société.

h

2- Dépenses de recherche et développement

Dans le cadre de l'application de sa stratégie de fabrication de produits technologiques innovants, la société « SIAME-SA » a capitalisé dans le cadre de ses activités de développement un total de 5 308 658 TND arrêté au 31 décembre 2022. L'amortissement de ces dépenses commence au moment où la société a commencé à commercialiser ou à utiliser le produit et selon une méthode d'amortissement établie en fonction des avantages futurs que la société compte tirer de la vente ou de l'utilisation du nouveau produit.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à la vérification que toutes les conditions de capitalisation des frais de développement ont été satisfaites à savoir :

- Le produit ou le processus est clairement identifié et les coûts imputables à ce produit ou à ce procédé peuvent être individualisés et mesurés de façon fiable ;
- La possibilité technique de fabrication du produit ou du procédé peut être démontrée ;
- L'entreprise a l'intention de produire et de commercialiser, ou d'utiliser le nouveau produit ou procédé ;
- L'existence d'un marché potentiel pour ce produit ou ce procédé ou, s'il doit être utilisé au niveau interne et non pas vendu, son utilité pour l'entreprise peut être démontrée ;
- Des ressources suffisantes existent, et leur disponibilité peut être démontrée, pour compléter le projet et commercialiser ou utiliser le produit ou le procédé.

3- Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'élevant au 31 décembre 2022 à 27 419 285 TND, représente le poste le plus important de l'état de résultat.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en l'examen, l'évaluation et la validation du processus lié à la comptabilisation des revenus et notamment le rapprochement avec la base commerciale et la vérification du respect de la convention comptable de rattachement des charges aux produits.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion avec les données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité du Conseil d'administration pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

bc

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'administration, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes de contrôle interne de nature à impacter notre opinion.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Le Commissaire aux comptes

BDO Tunisie

Khaled Mnif



Tunis, le 28 avril 2023



Tel: +216 70 221 600
 Fax: +216 70 221 616
www.bdo.tn

La Tour BDO, Bloc E
 International City Center 3
 Centre Urbain Nord
 1082 Tunis - Tunisie

Rapport Spécial du commissaire aux comptes

Aux actionnaires de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME SA »

En exécution de la mission de commissariat aux comptes de la société « SIAME-SA » au titre de l'exercice 2022, nous avons l'honneur de vous soumettre le présent rapport relatif à la conclusion de conventions et à la réalisation d'opérations régies par les dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales au cours de l'exercice 2022.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Les conventions et/ou opérations réalisées en 2022 ainsi que celles autorisées antérieurement, et dont les effets se sont poursuivis au cours de cet exercice se détaillent comme suit :

A- Nouvelles conventions et/ou opérations :

A-1- Opérations avec la filiale « CONTACT »

- La « SIAME » a reçu de la société « CONTACT » courant 2022 des encaissements de dividendes pour 520 mTND (dont 120 mTND correspondant aux dividendes à payer à la clôture de 2021). Par ailleurs, la « SIAME » a facturé à la société « CONTACT » des commissions sur cautions au taux de 1% l'an totalisant la somme de 45 mTND et a reçu deux notes de débit de CONTACT pour 48 mTND. Le solde du Compte courant CONTACT s'élève au 31-12-2022 à 62 mTND. Ces opérations ont été examinées et autorisées par le conseil d'administration du 21 mars 2023.

A-2- Opérations avec la filiale « ELECTRICA »

- La « SIAME » a donné une garantie parentale à la société « ELECTRICA » au profit du fournisseur étranger « CANADIAN SOLAR » pour 572 mTND autorisée par le conseil n°179 du 10 mars 2022.
- Les intérêts et commissions facturés par la « SIAME » au titre de 2022 s'élèvent à 137 mTND. Le solde du Compte courant ELECTRICA s'élève au 31-12-2022 à 1 428 mTND. Cette opération a été examinée et autorisée par le conseil d'administration en date du 21 mars 2023.

A-3- Opérations avec la filiale « IAT »

- La « SIAME » a facturé à la société « IAT » des commissions sur cautions au taux de 1% l'an totalisant la somme de 11 mTND. La société « IAT » a procédé au règlement de 5 mTND. Le solde du Compte courant IAT s'élève au 31-12-2022 à 85 mTND. Ces opérations ont été examinée et autorisée par le conseil d'administration du 21 mars 2023.

A-4- Opérations avec la filiale « SITEL »

- Les intérêts et commissions facturés par la « SIAME » au titre de 2022 s'élèvent à 20 mTND. La société « SITEL » a procédé au règlement de 93 mTND. Le solde du Compte courant SITEL s'élève au 31-12-2022 à 20 mTND. Ces opérations ont été examinées et autorisées par le conseil d'administration du 21 mars 2023.

A-5- Opérations avec la filiale « TOUTALU »

- La « SIAME » a facturé à la société TOUTALU des commissions sur cautions au taux de 1% l'an totalisant la somme de 52 mTND. Le solde du Compte courant de « TOUTALU » s'élève au 31-12-2022 à 88 mTND. Cette opération a été examinée et autorisée par le conseil d'administration du 21 mars 2023.

A-6- Opérations avec la filiale « SIAME INTERNATIONALE »

- La « SIAME » a encaissé 7 mTND de la filiale « SIAME INTERNATIONALE » et a facturé des frais de domiciliation totalisant la somme de 1 mTND. Par ailleurs, la « SIAME » a comptabilisé et encaissé des dividendes pour 100 mTND. Ces opérations ont été examinées et autorisées par le conseil d'administration du 21 mars 2023.

A-7- Opérations avec l'actionnaire M. Mohamed Hédi Ben Ayed

- La « SIAME » a conclu avec M. Mohamed Hédi Ben Ayed en sa qualité de conseiller en gestion, une convention d'assistance à la gestion et de participation aux actions de prospection et de développement de la société. La SIAME a réglé 22 mTND courant 2022 et les honoraires facturés à travers la société « BEN AYED CONSULTING » s'élèvent au titre de l'exercice 2022 à 92 mTND dont 22mTND non encore payés à la clôture de l'exercice.

A-8- Autres opérations

- Le conseil d'administration n°180 du 7 avril 2022, dans le cadre du renouvellement du dossier de crédit de gestion auprès d'ATTIJARI BANK, a autorisé le Directeur Général de la « SIAME » à signer un nouveau contrat pour la mise en place d'une enveloppe de crédits de gestions totalisant 7 250 mTND.

B- Conventions déjà approuvées par les assemblées générales ordinaires antérieures et qui continuent à produire leurs effets en 2022 :

Les conventions relatives aux cautions données par la « SIAME » au profit de ses filiales et dont les effets se poursuivent en 2022 sont les suivantes :

B-1- Garanties données à la filiale « CONTACT »

- ✓ La « SIAME » est garante de la société « CONTACT » au profit de la BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE d'un aval pur et simple à hauteur de la totalité de l'enveloppe de crédits de gestion pour un montant de 165 000 TND, autorisé par le conseil n°140 du 28 mai 2015.
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « CONTACT » au profit de ATTIJARI BANK d'une caution solidaire, pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion d'un montant total de 500 000 TND, autorisé par le conseil n°147 du 26 avril 2016.
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « CONTACT » au profit de la BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE d'un aval pur et simple à hauteur du montant complémentaire de l'enveloppe de crédits de gestion pour un montant de 835 000 TND, autorisé par le conseil n°152 du 27 avril 2017.
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « CONTACT » au profit de la BANQUE DE L'HABITAT d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion pour un montant de 1 MTND et d'un crédit à moyen terme de 500 mTND, autorisé par le conseil n°156 du 02 avril 2018.

- ✓ La « SIAME » est garante de la société « CONTACT » au profit de la BANQUE DE L'HABITAT d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'une enveloppe additionnelle de 700 mTND autorisée par le conseil n°166 du 27 février 2020, en complément de la caution donnée en date du 02 avril 2018.
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « CONTACT » au profit de la BTK d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'un crédit à moyen terme de 750 mTND, autorisé par le conseil n°172 du 30 novembre 2020.
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « CONTACT » au profit de la BH BANK d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédit de gestion de 250 mTND autorisée par le conseil n°178 du 27 décembre 2021 en complément des cautions consenties antérieurement.

B-2- Garanties données à la filiale « SITEL »

- ✓ La « SIAME » a donné solidairement son aval pur et simple pour toutes les valeurs, qui sont et pourront être négociées, au profit de la Banque de Tunisie, pour garantir une enveloppe de crédits de gestion s'élevant à 700 000 TND pour le compte de la filiale « SITEL », autorisé par le conseil d'administration n°144 du 09 novembre 2015 ;
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « SITEL » au profit de la BANQUE NATIONALE AGRICOLE d'une caution solidaire pour l'obtention d'une enveloppe de crédits de gestion d'un montant total de 700 mTND, autorisé par le conseil n°159 du 22 juin 2018.

B-3- Garanties données à la filiale « TOUTALU »

- ✓ La « SIAME » est garante de la société « TOUTALU » au profit de la BH BANK d'une caution solidaire, à hauteur de la totalité du montant du prêt, et ce, en contrepartie d'un crédit de consolidation s'élevant en principal à 805 000 TND, autorisé par le conseil n°143 du 26 août 2015 ;
- ✓ La « SIAME » a donné solidairement son aval pur et simple pour toutes les valeurs, qui sont et pourront être négociées, au profit de la BH BANK, pour garantir une enveloppe de crédits de gestion s'élevant à 560 000 TND au profit de la filiale « TOUTALU », autorisé le conseil d'administration n°145 du 28 décembre 2015 ;
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « TOUTALU » au profit de la BH BANK d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion pour un montant de 1 350 mTND, autorisé par le conseil n°161 du 19 décembre 2018 ;
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « TOUTALU » au profit de Wifak Bank d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'un crédit à moyen terme de 500 mTND autorisée par le conseil n°173 du 08 avril 2021 ;
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « TOUTALU » au profit de la BH BANK d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédit de gestion de 1 180 mTND autorisée par le conseil n°178 du 27 décembre 2021.

B-4- Garanties données à la filiale « IAT »

- ✓ La « SIAME » est garante de la société « IAT » au profit de de l'Arab Tunisian Bank d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédit de gestion de 160 mTND autorisée par le conseil n°171 du 07 septembre 2020 ; 

- ✓ La « SIAME » est garante de la société « IAT » au profit de Wifak Bank d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'un crédit COVID de 300 mTND autorisée par le conseil n°176 du 26 août 2021 ;
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « IAT » au profit de Wifak Bank d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédit de gestion de 450 mTND autorisée par le conseil n°176 du 26 août 2021.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C-1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 §§ 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- ✓ Le Président du Conseil d'administration :

Le Président de conseil d'administration n'a perçu aucune rémunération au titre de l'exercice 2022.

- ✓ Le Directeur Général :

- Votre conseil d'administration du 22 octobre 2021 a fixé la rémunération et avantages du Directeur Général comme suit :
 - Une rémunération annuelle brute avant toutes déductions au titre des retenues à la source de 206 000 TND à servir sur 13 mensualités ;
 - Un intérressement proportionnel exprimé en pourcentage du résultat brut avant impôt. Le pourcentage est fixé par le conseil d'administration qui arrête les comptes de l'exercice ;
 - Un plan de retraite complémentaire souscrit auprès de la compagnie d'assurance « ASTREE » moyennant une cotisation patronale de 11% sur le salaire brut annuel payable mensuellement et prise en charge par la « SIAME » ;
 - Une voiture de fonction ;
 - Remboursement des frais de déplacement et de représentation mensuels sur présentation de pièces justificatives.
- Votre conseil d'administration du 21 mars 2023 a décidé de servir au Directeur Général, une prime d'intérressement de 90 000 TND (en Brut).

- Le Directeur Général Adjoint :

- Votre conseil d'administration du 6 octobre 2022 a désigné un directeur général adjoint avec prise de fonctions le 1^{er} novembre 2022 et a fixé sa rémunération et ses avantages comme suit :
 - Une rémunération annuelle brute avant toutes déductions au titre des retenues à la source de 150 000 TND à servir sur 14 mensualités ;
 - Un intérressement proportionnel exprimé en pourcentage du résultat brut avant impôt. Le pourcentage est fixé par le conseil d'administration qui arrête les comptes de l'exercice ;
 - Un plan de retraite complémentaire souscrit auprès de la compagnie d'assurance « ASTREE » moyennant une cotisation patronale de 5% sur le salaire brut annuel payable mensuellement et prise en charge par la « SIAME » ;
 - Une voiture de fonction ;

- Remboursement des frais de déplacement et de représentation mensuels sur présentation de pièces justificatives.
- Votre conseil d'administration du 21 mars 2023 a décidé de servir au Directeur Général adjoint, une prime d'intérèsement de 10 000 TND (en Brut).

C-2 Les obligations et engagements de la « SIAME » envers ses dirigeants tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 se présentent comme suit (en TND) :

	Directeur Général		Directeur Général Adjoint (*)	
	Charges de l'exercice	Passifs au 31/12/2022	Charges de l'exercice	Passifs au 31/12/2022
Avantages à court terme				
Salaires	206 000	-	30 968	7 753
Prime d'intérèsement**	90 000	90 000	12 387	12 387
CNSS	13 116	3 279	-	-
Retraite complémentaire	22 223	16 995	1 607	1 607
Avantages postérieurs à l'emploi				
Autres avantages à long terme	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-
Palement en actions	-	-	-	-
Total	331 340	110 274	44 962	21 747

(*) à compter du 01/11/2022

(**) Brute et charges sociales

En dehors des conventions et opérations ci-dessus, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Le Commissaire aux comptes

BDO Tunisie

Khaled Mnif

Tunis, le 28 avril 2023

ETATS FINANCIERS

BILAN

(Exprimé en dinars)

	Notes	31/12/2022	31/12/2021
ACTIFS			
Actifs non Courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	1.1	7 260 432	6 844 561
- Amortissements		-2 637 196	-2 255 294
		4 623 235	4 589 267
Immobilisations corporelles	1.1	29 439 900	28 798 089
- Amortissements		-24 689 750	-23 922 393
		4 750 150	4 875 696
Immobilisations financières	1.2	8 243 719	7 882 377
- Provision		-456 924	-1 006 924
		7 786 795	6 875 453
Autres actifs non courants	1.3	19 395	29 510
Total des actifs non courants	1	17 179 575	16 369 925
Actifs Courants			
Stocks	2.1	22 343 364	15 964 229
- Provision		-1 329 728	-1 285 252
		21 013 636	14 678 977
Clients et comptes rattachés	2.2	9 752 213	12 852 007
- Provision		-3 022 162	-2 895 547
		6 730 050	9 956 461
Autres actifs courants	2.3	4 722 843	4 279 622
- Provision		-546 949	-546 949
		4 175 893	3 732 673
Placement et autres actifs financiers	2.4	2 118	2 118
Liquidités et équivalents de liquidités		1 561 887	2 923 356
		1 564 005	2 925 475
Total des actifs courants	2	33 483 584	31 293 585
Total des actifs		50 663 160	47 663 510

BILAN

(Exprimé en dinars)

	Notes	31/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
Capitaux propres			
Capital social		15 444 000	15 444 000
Réserves		5 142 403	4 902 003
Autres capitaux propres		321 796	359 239
Résultats reportés		6 406 252	5 814 518
Total des capitaux propres avant résultat		27 314 451	26 519 761
Résultat de l'exercice		1 799 390	3 612 054
Total des capitaux propres	3	29 113 841	30 131 815
Passifs			
Passifs non courants			
Crédit à moyen et long terme	4	1 711 873	2 437 898
Total des passifs non courants		1 711 873	2 437 898
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	5.1	3 389 676	8 243 478
Autres passifs courants	5.2	1 548 203	2 393 130
Concours bancaires et autres passifs financiers	5.3	14 899 567	4 457 189
Total des passifs courants	5	19 837 446	15 093 797
Total des passifs		21 549 318	17 531 696
Total des capitaux propres et passifs		50 663 160	47 663 510

ETAT DE RESULTAT

(Exprimé en dinars)

Exercice de 12 mois clos le 31 décembre

	Notes	31/12/2022	31/12/2021
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	6.1	27 419 285	40 059 724
Autres produits d'exploitation	6.2	2 508	54 471
(I) Total des revenus	6	27 421 793	40 114 195
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation de stock des PF et des encours	6.1	6 587 522	1 529 780
Achats d'approvisionnements consommés	6.3	-23 630 522	-28 340 264
Charges de personnel	6.4	-4 682 795	-5 064 535
Dotations aux amortissements et aux provisions	6.5	-795 106	-1 370 271
Autres charges d'exploitation	6.6	-1 261 876	-2 418 721
(II) Total des charges d'exploitation		-23 782 776	-35 664 012
RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)		3 639 018	4 450 183
Charges financières nettes	6.7	-1 439 029	-1 040 881
Produits des Placements	6.8	516 157	559 986
Autres gains ordinaires	6.9	138 346	735 066
Autres pertes ordinaires	6.10	-841 296	-478 140
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		2 013 196	4 226 214
Impôt sur les bénéfices		-213 806	-614 160
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		1 799 390	3 612 054
Eléments exceptionnels		-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		1 799 390	3 612 054

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en dinars)

Exercice de 12 mois clos le 31 décembre

	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net de l'exercice		1 799 390	3 612 054
- Amortissements et provisions nettes de reprises	7.1.1	1 620 701	1 720 271
- Variation des stocks	7.1.2	-6 379 135	-3 548 913
- Variation des créances clients	7.1.3	4 072 184	2 148 483
- Variation des autres actifs	7.1.4	-443 221	-830 632
- Variation des dettes fournisseurs et des autres dettes	7.1.5	-5 704 092	57 809
- Plus value sur cessions d'immobilisations		-	-614 035
- Charges nettes sur apurement de titres de participation		-	128 140
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation	7.1	-5 034 173	2 673 177
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
- Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	7.2.1	-1 057 681	-1 393 628
- Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	7.2.2	-	628 000
- Décaissements sur acquisitions d'immobilisations financières	7.2.3	-1 200 000	-565 000
- Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		-	-
- Encaissements provenant d'autres valeurs immobilisées	7.2.4	42 577	10 085
- Décaissements sur autres valeurs immobilisées	7.2.5	-29 514	-19 450
- Décaissements sur autres actifs non courants		-14 640	-28 902
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	7.2	-2 259 259	-1 368 895
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
- Variation des emprunts (Variation des crédits de gestion CT)	7.3.1	9 715 086	-3 424 208
- Dividendes et autres distributions	7.3.2	-2 779 334	-1 684 628
- Variations des capitaux propres (F.Social+Subv.Inv,...)	7.3.3	-37 443	-68 451
- Variations des emprunts (MT)	7.3.4	-834 114	-332 669
- Encaissements provenants d'emprunts MT		-	3 000 000
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	7.3	6 064 195	-2 509 956
Variation de trésorerie		-1 229 236	-1 205 674
- Trésorerie au début de l'exercice		616 887	1 822 560
- Trésorerie à la clôture de l'exercice		-612 349	616 887

01 PRESENTATION DE LA SOCIETE

La Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME-SA » est une société anonyme créée le 12 mai 1976 par la Société Tunisienne d'Electricité et du Gaz « STEG » dans le cadre de la loi 74/74.

L'activité de la société consiste à fabriquer, à commercialiser du matériel et de l'appareillage électrique (compteurs, disjoncteurs, tableaux, blocs de jonction...) et généralement, le montage des pièces détachées pouvant constituer tout appareillage électrique ou électronique.

Jusqu'au mois de juin 1998, le capital de la « SIAME-SA » était détenu à concurrence de 72% par la « STEG ». Par décision de la « CAREP » en date du 04 mai 1998, le bloc de contrôle de 51 % a été cédé à la Société Tunisienne d'Equipements « STEQ ».

Dans le cadre de sa privatisation, il a été convenu, suivant la décision de la « CAREP » du 06 mai 1999, de procéder à la vente de 20% du capital soit 137 500 actions au profit de la société « AL MAL KUWAITI COMPANY K.S.C » et de 23,1% du capital, soit 159 048 actions, par voie d'Offre Publique de Vente.

A compter du 1er juin 1999, la valeur « SIAME-SA » a été admise au premier marché de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

La dernière augmentation de capital de la « SIAME-SA » date de 2022 et a porté le capital social à la somme de 15 444 000 TND.

En réponse à une demande introduite en date du 26 octobre 2009 par M. Mohamed Hédi Ben Ayed agissant de concert avec des personnes physiques et morales, dans les conditions de l'article 06 nouveau de la loi n°94-17 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier et de l'article 166 du règlement général de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, le Conseil du Marché Financier, en application de l'article 06 nouveau susvisé, a autorisé l'opération d'acquisition de 7 505 357 actions soit 53,46% du capital de la société. Le prix de cession était de 1,3 TND par action de nominal 1 TND.

02 CONVENTIONS ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers sont arrêtés et présentés conformément à la législation en vigueur et notamment au système comptable des entreprises.

Ils tiennent compte des concepts fondamentaux définis par le décret 96-2459, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité. Ils respectent notamment les différentes conventions comptables définies par le décret 96-2459 du 30 décembre 1996.

2.1- PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la « SIAME-SA » sont préparés conformément au système comptable des entreprises prévu par la loi 96-112 du 30 décembre 1996. L'état de résultat et l'état des flux de trésorerie sont établis selon le modèle autorisé.

2.2- CONVENTIONS ET NORMES COMPTABLES APPLIQUEES

Les conventions comptables fondamentales concernant les éléments des états financiers et les procédés de prise en compte de l'information financière, sont présentées conformément au cadre conceptuel.

Les méthodes comptables retenues par la « SIAME-SA » sont en conformité avec les normes comptables mises en vigueur en 1997 par l'arrêté du ministre des finances du 31 décembre 1996.

Les conventions comptables de base et les méthodes les plus significatives appliquées pour la préparation des comptes se résument comme suit :

2.2.1 LES IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont enregistrées à leurs coûts d'acquisition, en hors taxe récupérable, augmentés des frais directs.

La société a procédé à la réévaluation légale des éléments immobilisés inscrits à l'actif du bilan à la date du 31 décembre 1992, conformément aux dispositions des articles 16 à 20 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

Ces immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement utilisés sont les suivants :

¤ Eléments réévalués

* Constructions	5 %
* Matériel et autres	20 %

¤ Eléments non réévalués

* Constructions	5 %, 10 % & 20%
* Installations techniques, matériel et outillage industriel	10 %, 15%, 20% & 33%
* Matériel de transport	20 %
* Equipement de bureaux	10 %
* Matériel informatique	10 %
* Dépenses de R&D	20 %

Ces taux n'ont pas subi de changement par rapport à ceux de l'exercice précédent.

2.2.2 PORTEFEUILLE TITRES

Les titres de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition. Au 31 Décembre 2022, il a été procédé à une estimation de leur valeur d'usage sur la base des cours boursiers pour les sociétés cotées et des états financiers disponibles de chaque société émettrice pour les sociétés non cotées. Pour la détermination de la valeur d'usage, il a été pris en compte de la valeur du marché, de l'actif net, des résultats et des perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice de ces titres.

Le portefeuille de placement a été comptabilisé à son coût d'acquisition.

Au 31 Décembre 2022, il a été procédé à son évaluation au cours moyen pondéré du mois de décembre pour les valeurs cotées et à leur juste valeur pour les titres non cotés.

Les revenus des titres de participation ou de placement de la Société Industrielle d'Appareillages et de Matériels Electriques « SIAME-SA », sont comptabilisés dès la naissance de la créance de la société sur la société émettrice.

Les plus-values de cession des titres de participation et des placements courants, sont constatées en produits à la date de leur réalisation. Les plus-values latentes sur titres de participation ou de placement ne sont pas portées parmi les produits conformément à la convention de prudence.

Les moins-values de cession des titres de participation et des placements courants, sont constatées en charges à la date de leur réalisation. Les moins-values latentes sur titres de participation et de placement sont provisionnées.

2.2.3 STOCKS

Les stocks de la « SIAME » sont évalués comme suit :

- Les stocks des pièces fabriquées, des pièces en cours de fabrication et des sous-ensembles finis sont valorisés au coût de production hors taxes déductibles,
- Les stocks des produits finis sont valorisés au coût de production hors taxes déductibles,
- Les matières et articles achetés par la société sont valorisés au prix moyen pondéré.

2.2.4 SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

La subvention enregistrée par la « SIAME-SA » correspond à des biens d'équipement amortissables et des frais de formation réalisés dans le cadre de la mise à niveau.

Ce compte comprend le montant net des subventions d'investissement non encore imputé sur le compte de résultat.

La subvention des biens amortissables est rapportée aux résultats des exercices pendant lesquels sont constatées les charges d'amortissement y afférentes.

En revanche, la partie relative aux charges spécifiques est rapportée aux résultats des exercices ayant enregistré ces charges.

2.2.5 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

La « SIAME-SA » a présenté ses états financiers arrêtés au 31 Décembre 2022 de la même manière que la période précédente.

2.3- UNITE MONETAIRE

Les états financiers de la société « SIAME-SA » sont établis en dinar tunisien. Les soldes des opérations libellées en monnaies étrangères ont été convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture.

2.4- REGIME FISCAL

La « SIAME-SA » exerce son activité sous le régime partiellement exportateur. Elle bénéficie en conséquence des avantages liés à l'exportation conformément à la législation en vigueur.

En matière de taxe de formation professionnelle, elle est soumise au taux réduit de 1%, vu qu'elle exerce dans l'activité des industries manufacturières.

2.5- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Conformément aux dispositions de la NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs, aucun événement important n'est survenu après la date de clôture des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2022 et qui nécessite d'être porté au niveau des notes aux états financiers.

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le conseil d'administration du 21 Mars 2022. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

NOTE 1 : ACTIFS NON COURANTS

La valeur brute des actifs non courants s'élève à 45 426 987 TND au 31 Décembre 2022 contre 43 993 324 TND au 31 décembre 2021 et se présente comme suit :

DESIGNATION	NOTE	EN TND		
		31/12/2022	31/12/2021	VARIATION
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1.1	7 260 432	6 844 561	415 870
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		29 439 900	28 798 089	641 811
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	1.2	8 243 719	7 882 377	361 342
AUTRES ACTIFS NON COURANTS	1.3	482 936	468 296	14 640
TOTAL		45 426 987	43 993 324	1 433 663

Les actifs non courants nets des amortissements et des provisions ont atteint 17 179 575 TND au 31 Décembre 2022 contre 16 369 925 TND à la clôture de l'exercice précédent. Ils se détaillent comme suit :

DESIGNATION	EN TND		
	31/12/2022	31/12/2021	VARIATION
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 623 235	4 589 267	33 968
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 750 150	4 875 696	-125 545
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	7 786 795	6 875 453	911 342
AUTRES ACTIFS NON COURANTS	19 395	29 510	-10 114
TOTAL	17 179 575	16 369 925	809 650

1.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Le tableau suivant résume les mouvements des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que leurs amortissements :

Désignation	Valeur brute	Acquisitions	Reclassement/ Cession	Total	Début Exercice	Dotation	Régularisations	Cumul Amts	V C N
1 - Immobilisations Incorporelles									
6 844 561	415 869	-	-	7 260 430	2 255 294	381 902	-	2 637 197	4 623 234
Investissement de Recherche & Développement	4 106 387	-	-	4 106 387	864 802	358 938	-	1 223 740	2 882 647
Concession Marque , Brevet & Licence	1 024 752	8 854	-	1 033 606	1 023 737	2 091	-	1 025 829	7 777
Logiciel	400 892	270	-	401 162	366 755	20 873	-	387 628	13 534
Projets de développement en cours	1 312 530	406 745	-	1 719 276	-	-	-	-	1 719 276
2 - Immobilisations Corporelles	28 798 089	641 812	0	29 439 902	23 922 394	767 356	-	24 689 750	4 750 152
2.1 Terrain	51 279	-	-	51 279	-	-	-	-	51 279
2.2 Constructions	6 124 586	-	425 576	6 550 162	3 950 968	203 618	-	4 154 586	2 395 576
Bâtiments Industriels	4 338 887	-	4 338 887	3 240 693	118 118	-	-	3 358 811	980 076
Bâtiments Administratifs	1 647 219	-	425 576	2 072 795	608 475	57 859	-	666 334	1 406 460
Aménagement construction	138 480	-	138 480	101 800	27 641	-	-	129 441	9 039
2.3 Matériaux & Outilsages	17 938 515	183 151	245 300	18 366 966	16 641 803	371 457	-	17 013 260	1 353 706
Matériels Industriels	9 399 353	121 840	207 880	9 729 073	8 613 451	211 928	-	8 825 379	903 695
Outilsages industriels	5 973 795	7 919	37 420	6 019 134	5 738 228	71 082	-	5 809 310	209 824
Pcs. recharge & Outil.immobilisés	2 565 367	53 391	-	2 618 758	2 290 124	88 47	-	2 378 572	240 187
Pièces de rechange immobilisées	2 293 546	53 391	-	2 346 937	2 029 515	82 613	-	2 112 127	234 810
Petits outillages immobilisées	271 821	-	-	271 821	260 610	5 835	-	266 444	5 377
Matériels de transport	1 192 449	101 153	-	1 293 602	1 003 600	90 373	-	1 093 973	199 629
Matériels Transport De Biens	201 970	11 153	-	213 123	147 816	12 364	-	160 180	52 943
Matériels Transport De Personnes	990 478	90 000	-	1 080 478	855 784	78 009	-	933 793	146 685
2.5 Autres Immobilisations Corporelles	2 621 189	44 484	-	2 665 673	2 319 159	98 106	-	2 417 265	248 409
Agencement , Aménagement & installations	1 330 052	-	-	1 330 052	1 134 849	57 190	-	1 192 039	138 013
Matériels de bureaux	1 291 137	44 484	-	1 335 621	1 184 310	40 916	-	1 225 226	110 395
Immobilisation Chez Tiers	9 564	52 326	-	61 890	6 864	3 801	-	10 665	51 225
Projet réseau incendie en cours	293 690	30 707	-	324 397	-	-	-	-	324 397
Immobilisation Corporelles en cours	259 428	228 035	-425 576	61 887	-	-	-	-	61 887
Avances / Immobilisations Corporelles en cours	307 389	1 957	-245 300	64 045	-	-	-	-	64 045
TOTAL GENERAL	35 642 651	1 057 682	0	36 700 332	26 177 688	1 149 258	-	27 326 946	9 373 386

1.2 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières s'élèvent au 31 décembre 2022 à 8 243 719 TND contre 7 882 377 TND au 31 décembre 2021. Le détail de cette rubrique est le suivant :

DESIGNATION	NOTE	EN TND		
		31/12/2022	31/12/2021	VARIATION
TITRES DE PARTICIPATION	1.2.1	7 982 083	7 607 678	374 405
PRÊTS PERSONNELS	1.2.2	47 104	58 421	-11 317
DÉPÔT ET CAUTIONNEMENT	1.2.3	214 531	216 278	-1 747
TOTAL		8 243 719	7 882 377	361 342

1.2.1 TITRES DE PARTICIPATION

Le portefeuille titres de la « SIAME-SA » s'élève au 31 décembre 2022 à 7 982 083 TND. Il se détaille ainsi :

DESIGNATION	EN TND				
	31/12/2022	31/12/2021	VARIATION	PROVISION	VCN
SIALE	129 250	129 250	-	-129 250	-
CELEC	-	-	-	-	-
SERPAC	750	750	-	-750	-
ELECTRICA	-	825 595	-825 595	-	-
CONTACT	3 029 850	3 029 850	-	-	3 029 850
EPICORPS	36 263	36 263	-	-36 263	0
MAISON DE LA PEINTURE	50 000	50 000	-	-50 000	-
SITEL	119 530	119 530	-	-	119 530
SIAME INTERNATIONAL	149 990	149 990	-	-	149 990
INNOV-ALLIANCE-TECH	400 000	400 000	-	-	400 000
FONDS GERE SICAR	1 600 000	400 000	1 200 000	-	1 600 000
TOUTALU	2 466 450	2 466 450	-	-167 193	2 299 257
TOTAL	7 982 083	7 607 678	374 405	-383 456	7 598 627

1.2.2 PRÊTS AU PERSONNEL

La variation des prêts au personnel se présente au 31 décembre 2022 comme suit :

DESIGNATION	En TND				
	31/12/2021	OCTROI	REMBOURSEMENT	APUREMENT	31/12/2022
PRÊTS AU PERSONNEL BRUT	58 421	31 260	42 577	-	47 104
TOTAL NET DE PROVISION	58 421	31 260	42 577	-	47 104

1.2.3 DÉPÔTS ET CAUTIONNEMENTS

Le compte dépôts et cautionnements présente au 31 décembre 2022 un solde de 214 531 TND détaillés comme suit :

DESIGNATION	EN TND		
	31/12/2022	31/12/2021	VARIATION
CAUTIONS DOUANE	97 624	96 670	953
CONSIGNATION CONTENEURS	34 100	36 800	-2 700
DIVERS CAUTIONNEMENTS	82 808	82 808	-
TOTAL	214 531	216 278	-1 747

Au 31 décembre 2022, les provisions constituées au titre de cette rubrique totalisent 73 470 TND.

1.3 AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les autres actifs non courants affichent au 31 décembre 2022 un solde net de 19 395 TND se détaillant comme suit :

DESIGNATION	EN TND		
	VALEUR BRUTE	RESORPTION	VALEUR NETTE
ESSAIS DE DIVERS TYPES DE PRODUITS	468 296	448 901	19 395
TOTAL	468 296	448 901	19 395

NOTE 2 : ACTIFS COURANTS

Les actifs courants ont atteint 33 483 584 TND au 31 décembre 2022 contre 31 293 585 TND au 31 décembre 2021. Ils se détaillent comme suit :

DESIGNATION	NOTE	EN TND		
		31/12/2022	31/12/2021	VARIATION
STOCKS	2.1	21 013 636	14 678 977	6 334 658
CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	2.2	6 730 050	9 956 461	-3 226 410
AUTRES ACTIFS COURANTS	2.3	4 175 893	3 732 673	443 221
PLACEMENTS ET LIQUIDITÉS	2.4	1 564 005	2 925 475	-1 361 469
TOTAL		33 483 584	31 293 585	2 189 999

2.1 STOCK

La valeur nette du stock est passée de 21 013 636 TND au 31 décembre 2022 à 14 678 977 TND au 31 décembre 2021 dont le détail est le suivant :

DESIGNATION	EN TND		
	VALEUR BRUTE	PROVISION	VALEUR NETTE
MATIÈRES PREMIÈRES	1 203 947	-49 036	1 154 911
PIÈCES COMPOSANTES	8 736 285	-414 772	8 321 513
PIÈCES FABRIQUÉES	1 002 100	-42 852	959 248
PRODUITS CONSOMMABLES	503 616	-99 397	404 219
PRODUITS FINIS	10 897 416	-723 671	10 173 745
TOTAL	22 343 364	-1 329 728	21 013 636

2.2 CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2022 à 6 730 050 TND détaillés comme suit :

DESIGNATION	EN TND		
	31/12/2022	31/12/2021	VARIATION
STEG	413 535	1 618 315	-1 204 780
CLIENTS LOCAUX	1 934 222	1 660 813	273 409
CLIENTS ÉTRANGERS	2 987 701	5 832 482	-2 844 781
CLIENTS EFFETS À RECEVOIR	609 254	-	609 254
CLIENTS DOUTEUX	3 807 501	3 740 397	67 104
TOTAL	9 752 213	12 852 007	-3 099 795
PROVISIONS	-3 022 162	-2 895 547	-126 615
ENCOURS CLIENTS NETS	6 730 050	9 956 461	-3 226 410

2.3 AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants nets des provisions s'élèvent au 31 décembre 2022 à 4 175 894 TND contre 2 912 040 TND au 31 décembre 2021. La variation de cette rubrique s'analyse comme suit :

DESIGNATION	EN TND		
	31/12/2022	31/12/2021	VARIATION
FOURNISSEURS DEBITEURS	127 032	591 429	-464 397
AVANCE FOURNISSEUR	456 984	494 194	-37 210
ACOMPTE AU PERSONNEL	65 524	84 982	-19 458
ETAT, IMPOTS ET TAXES	1 426 306	565 782	860 523
DEBITEURS DIVERS	2 229 565	2 238 048	-8 483
PRODUITS A RECEVOIR	139 884	87 020	52 864
COMPTES D'ATTENTE	36 788	36 788	0
CHARGES CONSTATEES D'AVANCES	240 760	181 378	59 382
TOTAL BRUT	4 722 843	4 279 622	443 221
PROVISION POUR DEPRECIACTION DES COMPTES FOURNISSEURS	-8 089	-8 089	-
PPROVISION POUR DEPRECIACTION DES DÉBITEURS DIVERS	-538 860	-538 860	-
PROVISION POUR DEPRECIACTION AUTRES COMPTES DEBITEURS	-	-	-
TOTAL PROVISION	-546 949	-546 949	-
TOTAL NET	4 175 894	3 732 673	443 221

2.4 PLACEMENTS ET LIQUIDITES

Les placements et liquidités ont atteint au 31 décembre 2022 la somme de 1 564 005 TND contre 2 925 475 TND au 31 décembre 2021 détaillés comme suit :

DESIGNATION	EN TND		
	31/12/2022	31/12/2021	VARIATION
PLACEMENTS	2 118	2 118	0
PARTIE COURANTE/EMPRUNT NATIONAL	-	-	-
VALEURS A L'ENCAISSEMENT	1 333 767	2 306 156	-972 389
BANQUES ET CAISSES	228 120	617 200	-389 080
TOTAL	1 564 005	2 925 475	-1 361 469

NOTE 3 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres s'élèvent au 31 décembre 2022 à 29 113 842 TND détaillés comme suit :

RUBRIQUE	31/12/2021	MVTS	31/12/2022
CAPITAL SOCIAL	14 518 762	-	14 518 762
CAPITAL SOCIAL INCORP RESERVES DE REEV	925 238	-	925 238
S/TOTAL 1	15 444 000	-	15 444 000
RESERVE LEGALE	1 404 000	140 400	1 544 400
RESERVE STATUTAIRE	300 000	-	300 000
RESERVE SPECIALE DE REEVALUATION	-	-	-
RESERVE SPECIALE DE REINVESTISSEMENT	3 176 461	100 000	3 276 462
AUTRES COMPLEMENTS D'APPORT	21 541	-	21 541
PRIME D'EMISSION	-	-	-
S/TOTAL 2	4 902 002	240 400	5 142 403
RESERVE POUR FONDS SOCIAL	353 426	-32 086	321 340
RESERVE POUR FONDS PERDUS	5 814	-5 358	457
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	-	-	-
S/TOTAL 3	359 240	-37 443	321 797
RESULTATS REPORTES	5 814 518	591 734	6 406 252
S/TOTAL 4	5 814 518	591 734	6 406 252
TOTAL CAPITAUX AVANT RESULTAT	26 519 761	794 691	27 314 452
RESULTAT DE L'EXERCICE	3 612 054	-1 812 664	1 799 390
TOTAL CAPITAUX AVANT AFFECTATION	30 131 815	-1 017 973	29 113 842

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Rubrique	CAPITAL	RESULTATS REPORTÉS	RESERVE LEGALE	RESERVE STATUTAIRE	RVE SPE. REEVAL.	AUTRES COMPL... D'APPORt	PRIME D'EMISSION	RVE POUR FONDS SOCIAL	RVE FONDS PERDUS	SUBV. D'INVEST.	RVES SPE. REINVEST.	RESULTAT DE L'EXERCICE	TOTAL
Solde au 31/12/2021	15 444 00	5 814 518	1 404 00	300 000	-	21 541	-	353 426	5 813	-0	3 176 462	3 612 054	30 131 814
AFFECTATION DU RESULTAT DE 2021												-3 612 054	-0
RESERVE POUR FONDS SOCIAL												-32 086	
RESERVE POUR FONDS PERDUS												-5 358	
RESERVE LEGALE												-	
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT												-	
RESERVE LEGALE DE REEVALUATION												100 000	
RESERVE SPECIALE DE REINVESTISSEMENT												-	
RESULTATS REPORTÉS												-	
AUTRES COMPLEMENTS D'APPORt												-	
PRIMES D'EMISSION												-	
REVENTE D'ACTIONS												-	
DISTRIBUTION DES DIVIDENDES												-2 779 920	
REVENTE D'ACTIONS PROPRES												-	
AUGMENTATION DE CAPITAL												-	
RESULTAT DE L'EXERCICE												1 799 390	1 799 390
Solde au 31/12/2022	15 444 00	6 406 252	1 544 400	300 000	-	21 541	-	321 340	456	-0	3 276 462	1 799 390	29 113 841

NOTE 4 : PASSIFS NON COURANTS

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2022 un solde de 1 711 873 TND. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

DESIGNATION	EN TND		
	31/12/2022	31/12/2021	VARIATION
CRÉDIT ATTIJARI	1 700 000	2 409 682	-709 682
CRÉDIT ZITOUNA	11 873	28 216	-16 343
TOTAL	1 711 873	2 437 898	-726 025

NOTE 5 : PASSIFS COURANTS

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2022, 19 837 446 TND contre 15 093 797 TND à la clôture de l'exercice précédent. Elle se détaille comme suit :

DESIGNATION	NOTE	EN TND		
		31/12/2022	31/12/2021	VARIATION
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	5.1	3 389 676	8 243 478	-4 853 803
AUTRES PASSIFS COURANTS	5.2	1 548 203	2 393 130	-844 928
PASSIFS FINANCIERS	5.3	14 899 567	4 457 189	10 442 379
TOTAL		19 837 446	15 093 797	4 743 648

5.1 FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHÉS

Au 31 décembre 2022, ce poste s'élève à 3 389 676 TND contre 8 243 478 TND au 31 décembre 2021 détaillés comme suit :

DESIGNATION	EN TND		
	31/12/2022	31/12/2021	VARIATION
FOURNISSEURS	2 889 874	4 111 484	-1 221 611
FOURNISSEURS, EFFET A PAYER	449 821	1 185 242	-735 421
FOURNISSEURS, FACTURES NON PARVENUES	49 981	2 946 752	-2 896 771
TOTAL	3 389 676	8 243 478	-4 853 803

5.2 AUTRES PASSIFS COURANTS

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2022 à 1 548 203 TND contre 2 393 130 TND au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

DESIGNATION	EN TND		
	31/12/2022	31/12/2021	VARIATION
CLIENTS, AVANCES ET ACOMPTE	29 866	27 682	2 184
PERSONNEL	436 255	527 049	-90 793
ETAT, IMPOTS ET TAXES	500 301	1 175 942	-675 641
DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS	758	172	586
CREDITEURS DIVERS	28 539	27 416	1 123
AUTRES CHARGES A PAYER	189 456	252 590	-63 134
CNSS ET ASSURANCE GROUPE	363 027	382 279	-19 252
TOTAL	1 548 203	2 393 130	-844 928

5.3 CONCOURS BANCAIRES & AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Au 31 décembre 2022, le solde de cette rubrique s'élève à 14 899 567 TND et se compose des postes suivants :

DESIGNATION	NOTE	EN TND	
		31/12/2022	31/12/2021
AUTRES PASSIFS FINANCIERS	5.3.1	14 059 098	4 456 876
CONCOURS BANCAIRES		840 470	313
TOTAL		14 899 567	4 457 189

5.3.1 AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les autres passifs financiers s'élevant au 31 décembre 2022 à 14 059 098 TND, se détaillent comme suit :

DESIGNATION	EN TND	
	31/12/2022	31/12/2021
CRÉDITS LIÉS AU CYCLE D'EXPLOITATION	13 315 086	3 600 000
FINANCEMENTS DE STOCKS	2 200 000	1 800 000
FINANCEMENTS EN DEVISES ET EN TND	8 215 742	-
PRE-FINANCEMENT EXPORT	2 850 000	1 800 000
FINANCEMENTS DOUANES	49 344	-
CMT ÉCHÉANCES À - D'UN AN	744 012	856 876
CMT ÉCHÉANCES - D'UN AN	726 025	834 114
CMT INTÉRÊTS COURUS NON ÉCHUS	17 986	22 762
TOTAL	14 059 098	4 456 876

NOTE 6 : COMPTES DE RESULTAT

L'exercice 2022 s'est soldé par un résultat bénéficiaire de 1 799 390 TND. Il s'analyse comme suit :

DESIGNATION	NOTE	EN TND		
		31/12/2022	31/12/2021	VARIATION
REVENUS	6.1	27 419 285	40 059 724	-12 640 439
VARIATION DES STOCKS DES PRODUITS FINIS ET EN COURS	6.1	6 587 522	1 529 780	5 057 742
PRODUCTION		34 006 807	41 589 504	-7 582 697
ACHATS CONSOMMÉS	6.3	-23 630 522	-28 340 264	4 709 742
MARGE / COUT MATIÈRES		10 376 285	13 249 240	-2 872 955
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	6.2	2 508	54 471	-51 962
CHARGES DE PERSONNEL	6.4	-4 682 795	-5 064 535	381 741
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	6.5	-795 106	-1 370 271	575 166
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	6.6	-1 261 876	-2 418 721	1 156 846
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		3 639 018	4 450 183	-811 165
CHARGES FINANCIÈRES NETTES	6.7	-1 439 029	-1 040 881	-398 148
PRODUITS FINANCIERS	6.8	516 157	559 986	-43 829
AUTRES GAINS ORDINAIRES	6.9	138 346	735 066	-596 719
AUTRES PERTES ORDINAIRES		-841 296	-478 140	-363 156
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORD. AVANT IMPÔT		2 013 196	4 226 214	-2 213 018
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES		-213 806	-614 160	400 354
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORD. APRES IMPÔT		1 799 390	3 612 054	-1 812 664
ELEMENTS EXCEPTIONNELS		-	-	-
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		1 799 390	3 612 054	-1 812 664

6.1 PRODUCTION

La production est passée de 41 589 504 TND au 31 décembre 2021 à 34 006 807 TND à la clôture de l'exercice 2022. Cette variation s'analyse comme suit :

DESIGNATION	EN TND		
	31/12/2022	31/12/2021	VARIATION
VENTES LOCALES	17 451 194	15 584 005	1 867 189
VENTES STEG	1 552 031	11 409 236	-9 857 205
VENTES EXPORT	8 416 060	13 066 483	-4 650 423
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	27 419 285	40 059 724	-12 640 439
VARIATION DES STKS DES PDTs FINIS & ENC.	6 587 522	1 529 780	5 057 742
TOTAL PRODUCTION	34 006 807	41 589 504	-7 582 697

6.2 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Ce poste totalise 2 508 TND au titre de l'exercice 2022 et se détaille comme suit :

DESIGNATION	EN TND		
	31/12/2022	31/12/2021	VARIATION
PRODUITS DIVERS (LOYERS)	2 508	9 181	-6 673
SUBVENTION D'INVESTISSEMENTS INSCRITE AU RÉSULTAT	-	45 290	-45 290
TOTAL	2 508	54 471	-51 962

6.3 ACHATS CONSOMMÉS

Les achats consommés ont atteint au titre de l'exercice 2022, la somme de 23 630 522 TND contre 28 340 264 TND au titre de l'exercice précédent, enregistrant ainsi une diminution de 4 709 742 TND dont le détail est le suivant :

DESIGNATION	EN TND		
	31/12/2022	31/12/2021	VARIATION
ACHAT MATIERES PREMIERES ET PIÈCES COMPOSANTES	22 258 112	24 677 699	-2 419 587
ACHAT MATIERES CONSOMMABLES ET EMBALLAGES	723 152	695 955	27 197
VARIATION DE STOCK	264 825	-2 019 134	2 283 959
ACHATS NON STOCKES	564 832	680 400	-115 569
ACHATS DE MARCHANDISES	273 601	4 797 643	-4 524 042
RRR/ACHATS	-454 000	-492 300	38 300
TOTAL	23 630 522	28 340 264	-4 709 742

6.4 CHARGES DU PERSONNEL

Les charges de personnel totalisent au titre de l'exercice 2022, la somme de 4 682 795 TND contre 5 064 535 TND au titre de l'exercice 2021. La variation se présente ainsi :

DESIGNATION	EN TND		
	31/12/2022	31/12/2021	VARIATION
SALAIRS ET COMPLÉMENTS DE SALAIRES	3 138 348	3 459 845	-321 497
AVANTAGES EN NATURE	18 288	49 931	-31 643
INDEMNITÉS	521 243	525 097	-3 855
CONGÉS	236 440	243 693	-7 253
CHARGES PATRONALES (CNSS ET ASSURANCE GROUPE)	768 476	785 969	-17 494
TOTAL	4 682 795	5 064 535	-381 741

6.5 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

Cette rubrique totalise 795 106 TND au titre de l'exercice 2022 ainsi détaillée :

DESIGNATION	EN TND		
	31/12/2022	31/12/2021	VARIATION
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS IMMO. INCORPORELLES	381 902	386 641	-4 739
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS IMMO. CORPORELLES	767 356	858 955	-91 599
DOTATION PROVISION POUR DEPRECIACTION DES IMMO. FINANCIERES	-	200 000	-200 000
DOTATION RESORPTION CHARGES A REPARTIR	24 756	71 049	-46 293
DOTATION PROVISION POUR DEPRECIACTION DES STOCKS	1 329 728	1 285 252	44 477
DOTATION PROVISION POUR DEPRECIACTION DES CREANCES	126 615	161 274	-34 659
DOTATION PROVISION POUR DEPRECIACTION DES COMPTES D'ACTIFS	-	-	-
TOTAL DOTATIONS	2 630 357	2 963 171	-332 814
REPRISE SUR PROVISION POUR DEPRECIACTION DES STOCKS	-1 285 252	-1 242 900	-42 352
REPRISE SUR PROVISION POUR DEPRECIACTION DES IMMO. FINANCIERES	-550 000	-350 000	-200 000
TOTAL REPRISES	-1 835 252	-1 592 900	-242 352
TOTAL	795 106	1 370 271	-575 166

6.6 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation ont enregistré une diminution de 1 156 846 TND, en passant de 2 418 721 TND au titre de l'exercice 2021 à 1 261 876 TND au titre de l'exercice 2022.

Elles se détaillent comme suit :

DESIGNATION	EN TND		
	31/12/2022	31/12/2021	VARIATION
FOURNITURES DE BUREAUX	12 411	16 753	-4 342
LOCATIONS	9 319	14 140	-4 821
ENTRETIENS ET REPARTIONS	136 466	187 977	-51 511
PRIMES D'ASSURANCE	79 126	86 299	-7 173
ETUDES RECHERCHE DOCUMENTATION ET ABONNEMENT	56 764	22 513	34 251
HONORAIRES	264 868	223 792	41 076
COMMISSIONS SUR VENTES	17 318	82 099	-64 782
SÉMINAIRES ET FORMATION	970	17 125	-16 155
PUBLICITÉ, FOIRES ET RELATIONS PUBLIQUES	45 828	46 597	-769
TRANSPORTS	106 043	218 068	-112 025
MISSIONS, DÉPLACEMENTS, RESTAURATION ET RÉCEPTION	192 292	127 482	64 810
FRAIS POSTAUX ET TÉLÉCOMMUNICATION	68 377	72 707	-4 329
COMMISSIONS BANCAIRES	152 305	155 364	-3 059
PÉNALITÉS	167 340	273 272	-105 932
JETONS DE PRÉSENCES	142 500	50 000	92 500
IMPÔTS ET TAXES	227 981	889 250	-661 269
CHARGES LIÉES À MODIFICATION COMPTABLE	377	-	377
TRANSFERT DE CHARGES	-418 409	-64 717	-353 692
TOTAL	1 261 876	2 418 721	-1 156 846

6.7 CHARGES FINANCIERES NETTES

A la fin de l'exercice 2022, cette rubrique a enregistré une augmentation de 398 148 TND en passant de 1 040 881 TND au 31 décembre 2021 à 1 439 029 TND au 31 décembre 2022. Cette variation se détaille comme suit:

DESIGNATION	EN TND		
	31/12/2022	31/12/2021	VARIATION
INTÉRÊTS SUR PREFINANCEMENT EXPORT	173 912	240 195	-66 283
INTÉRÊTS SUR FINANCEMENTS DE STOCKS	160 067	166 785	-6 717
INTÉRÊTS SUR FINANCEMENTS DOUANES	192	3 558	-3 366
INTÉRÊTS SUR FINANCEMENTS EN DINARS	183 156	30 255	152 901
INTÉRÊTS SUR COMPTE COURANT	46 712	53 592	-6 880
INTÉRÊTS SUR ESCOMPTE	523 134	463 020	60 114
PERTE DE CHANGE	622 011	201 852	420 159
GAIN DE CHANGE	-380 561	-144 860	-235 701
INTÉRÊTS SUR CMT	241 545	101 402	140 143
RÉMUNÉRATION DE COMPTE COURANT	-131 139	-74 918	-56 221
TOTAL	1 439 029	1 040 881	398 148

6.8 PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements totalisant 516 157 TND au titre de l'exercice 2022, se détaillent ainsi :

DESIGNATION	EN TND		
	31/12/2022	31/12/2021	VARIATION
PRODUITS NETS SUR CESSION DE VALEURS MOBILIERES	-	9 619	-9 619
DIVIDENDES REÇUS	516 157	550 367	-34 209
TOTAL	516 157	559 986	-43 829

6.9 AUTRES GAINS ORDINAIRES

Les autres gains ordinaires totalisant 138 346 TND au titre de l'exercice 2022, se détaillent ainsi :

DESIGNATION	EN TND		
	31/12/2022	31/12/2021	VARIATION
PRODUIT NET SUR CESSION DES IMMOBILISATIONS	-	614 000	-614 000
AUTRES GAINS ORDINAIRES	138 346	121 066	17 281
TOTAL	138 346	735 066	-596 719

6.10 AUTRES PERTES ORDINAIRES

Les autres pertes ordinaires totalisant 841 296 TND au titre de l'exercice 2022, se détaillent ainsi :

DESIGNATION	EN TND		
	31/12/2022	31/12/2021	VARIATION
AUTRES PERTES ORDINAIRES	15 701	-	15 701
PERTE SUR CESSION DE TITRES DE PARTICIPATION	825 595	478 140	347 455
TOTAL	841 296	478 140	363 156

NOTE 7: FLUX DE TRESORERIE

Au 31 décembre 2022, la variation de la trésorerie nette de la société « SIAME-SA » s'est soldée par la somme de – 1 229 236 TND contre – 1 205 674 TND au 31 décembre 2021, détaillée comme suit :

DESIGNATION	31/12/2022	31/12/2021
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS À L'EXPLOITATION	-5 034 173	2 673 177
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	-2 259 259	-1 368 895
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	6 064 195	-2 509 956
TOTAL	-1 229 236	-1 205 674

7.1.1 AJUSTEMENTS POUR AMORTISSEMENTS & PROVISIONS

DESIGNATION	31/12/2022	31/12/2021
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	795 106	1 370 271
APUREMENT DES TITRES DE PARTICIPATIONS	275 595	-
REPRISE / ELEMENTS FINANCIERS	550 000	350 000
TOTAL	1 620 701	1 720 271

7.1.2 VARIATION DES STOCKS

DESIGNATION	31/12/2022	31/12/2021
STOCKS N-1	15 964 229	12 415 316
STOCKS N	-22 343 364	-15 964 229
TOTAL	-6 379 135	-3 548 913

7.1.3 VARIATION DES CREANCES CLIENTS

DESIGNATION	31/12/2022	31/12/2021
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES N-1	12 852 007	15 219 714
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES N	-9 752 213	-12 852 007
VALEURS A L'ENCAISSEMENTS N-1	2 306 156	2 086 933
VALEURS A L'ENCAISSEMENTS N	-1 333 767	-2 306 156
TOTAL	4 072 184	2 148 483

7.1.4 VARIATION DES AUTRES ACTIFS

DESIGNATION	31/12/2022	31/12/2021
AUTRES ACTIFS COURANTS N-1	4 279 622	3 458 989
AUTRES ACTIFS COURANTS N	-4 722 843	-4 279 622
PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS N-1	2 118	6 119
PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS N	-2 118	-2 118
CREANCE SUR CESSION D'IMMOBILISATION CORPORELLE N-1	-	-14 000
CREANCE SUR CESSION D'IMMOBILISATION CORPORELLE N	-	-
TOTAL	-443 221	-830 632

7.1.5 VARIATION DES DETTES FOURNISSEURS ET DES AUTRES DETTES

DESIGNATION	31/12/2022	31/12/2021
AUTRES PASSIFS COURANTS N-1	-2 393 130	-2 697 386
AUTRES PASSIFS COURANTS N	1 548 203	2 393 130
PROVISIONS COURANTES POUR RISQUES ET CHARGES N-1	-	-
PROVISIONS COURANTES POUR RISQUES ET CHARGES N	-	-
DIVIDENDES N-1	172	-
DIVIDENDES N	-758	-172
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES N-1	-8 243 478	-7 898 402
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES N	3 389 676	8 243 478
INTERETS COURUS N-1	-22 762	-5 602
INTERETS COURUS N	17 986	22 762
TOTAL	-5 704 092	57 809

7.2.1 DECAISSEMENTS SUR AQUISITIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

DESIGNATION	31/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES N-1	6 844 561	6 275 838
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES N	-7 260 432	-6 844 561
IMMOBILISATIONS CORPORELLES N-1	28 798 089	27 973 186
IMMOBILISATIONS CORPORELLES N	-29 439 900	-28 798 089
VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS CEDEES	-	-1
TOTAL	-1 057 681	-1 393 628

7.2.2 ENCAISSEMENT PROVENANT DE LA CESSION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

DESIGNATION	31/12/2022	31/12/2021
VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS CEDEES	-	-1
AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CEDEES	-	1
PLUS VALUES SUR CESSIONS DES IMMOBILISATIONS	-	614 000
CREANCE SUR CESSION D'IMMOBILISATION CORPORELLE N-1	-	14 000
CREANCE SUR CESSION D'IMMOBILISATION CORPORELLE N	-	-
TOTAL	-	628 000

7.2.3 DECAISSEMENTS SUR ACQUISITIONS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

DESIGNATION	31/12/2022	31/12/2021
ACQUISITION ACTIONS TOUTALU	-	-165 000
ACQUISITION ACTIONS INNOV-ALLIANCE-TECH	-	-
ACQUISITION FONDS GERE SICAR	-1 200 000	-400 000
TOTAL	-1 200 000	-165 000

7.2.4 ENCAISSEMENTS PROVENANTS D'AUTRES VALEURS IMMOBILIERES

DESIGNATION	31/12/2022	31/12/2021
ENCAISSEMENTS / PRETS AU PERSONNEL	42 577	10 085
TOTAL	42 577	10 085

7.2.5 DECAISSEMENTS SUR AUTRES VALEURS IMMOBILISEES

DESIGNATION	31/12/2022	31/12/2021
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS N-1	216 278	229 980
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS N	-214 531	-216 279
DECAISSEMENTS SUR PRÊTS AU PERSONNEL	-31 261	-33 151
RECLASSEMENT EMPRUNT OBLIGATAIRE	-	-
TOTAL	-29 514	-19 450

7.3.1 VARIATION DES EMPRUNTS A COURT TERME

DESIGNATION	31/12/2022	31/12/2021
CREDITS LIES AU CYCLE D'EXPLOITATION N-1	-3 600 000	-7 024 208
CREDITS LIES AU CYCLE D'EXPLOITATION N	13 315 086	3 600 000
TOTAL	9 715 086	-3 424 208

7.3.2 DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

DESIGNATION	31/12/2022	31/12/2021
DIVIDENDES N-1	-172	-
DIVIDENDES N	758	172
DIVIDENDES DECIDES EN N AU TITRE DE N-1	-2 779 920	-1 684 800
TOTAL	-2 779 334	-1 684 628

7.3.3 VARIATION DES AUTRES CAPITAUX PROPRES

DESIGNATION	31/12/2022	31/12/2021
AUTRES CAPITAUX PROPRES N-1	-359 240	-427 691
AUTRES CAPITAUX PROPRES N	321 797	359 240
TOTAL	-37 443	-68 451

7.3.4 VARIATION DES EMPRUNTS

DESIGNATION	31/12/2022	31/12/2021
EMPRUNTS A PLUS D'UN AN N-1	562 102	-372 012
EMPRUNTS A PLUS D'UN AN N	-1 288 127	-562 102
ECHEANCES A MOINS D'UN AN N-1	-834 114	-232 669
ECHEANCES A MOINS D'UN AN N	726 025	834 114
TOTAL	-834 114	-332 669

NOTE 8: INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

La présente note est préparée conformément aux dispositions de la norme comptable NCT 39. Elle a pour objet la présentation des informations se rapportant aux parties liées à la SIAME à savoir :

- La société TOUTALU,
- La société CONTACT,
- La société ELECTRICA,
- La société SIAME INTERNATIONALE,
- La société PROSID,
- Monsieur mohamed Hedi BEN AYED-Ben Ayed Consulting,
- La société SITEL,
- La société PIMA,
- La société IAT,
- La société MEDIKA TECH,
- La société ROBOTIKA,
- SECOMET.

Les informations objet de cette note se présentent ainsi :

- L'évolution des engagements résultant des opérations réalisées avec les parties liées entre le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022 ;
- La nature et le volume des opérations réalisées courant l'exercice 2022.

8.1 EVOLUTION DES ENGAGEMENTS AVEC LES PARTIES LIEES

SOCIÉTÉ	SITUATION AU 31/12/2022				SITUATION AU 31/12/2021			
	CLIENT	AAC	FOURNISSEUR	TOTAL	CLIENT	AAC	FOURNISSEUR	TOTAL
TOUTALU	6	88	-182	-88	91	36	-560	-433
CONTACT	-	62	-	62	-	187	-	187
ELECTRICA	854	1 428	-171	2 112	652	1 291	-41	1 902
SIAME INTERNATIONALE	-	1	-	1	-	7	-	7
PROSID	-	-	-15	-15	-	-	-17	-17
M .H. BEN AYED SOCIETE BEN AYED CONSULTING	-	-	-22	-22	-	-	-22	-22

SITEL	3	20	-	23	2	93		90	185
PIMA	-	-	-	-	-	-		-2	-2
IAT	-	85	30	115	-	80		-92	-12
MEDIKA TECH	2	5	-1	6	2	5		-1	6
ROBOTIKA	60	-	10	70	-	-		10	10
SECOMET	-	-	-23	-23	-	-		-	-

8.2 NATURE ET VOLUME DES OPERATIONS REALISEES EN 2022

8.2.1 OPERATIONS AVEC LA SOCIETE TOUTALU

A - **TOUTALU** Fournisseur

Les achats réalisés en 2022 ont totalisé 709 mTND TTC. La « SIAME » a procédé au règlement de 1 087 mTND courant le même exercice. Le solde du fournisseurs TOUTALU s'élève au 31-12-2022 à 182 mTND.

B- **TOUTALU** - Client

Les ventes réalisées en 2022 ont totalisé 118 mTND TTC. La société « TOUTALU » a réglé 204 mTND. Le solde du clients TOUTALU s'élève au 31-12-2022 à 6 mTND.

C- **TOUTALU** – Autres actifs courants

La « SIAME » a facturé à la société TOUTALU des commissions sur cautions au taux de 1% l'an totalisant la somme de 52 mTND. Le solde du compte courant TOUTALU s'élève au 31-12-2022 à 88 mTND.

8.2.2- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE CONTACT

A-**CONTACT** - Autres Actifs Courants

Les principales opérations enregistrées en 2022 se détaillent ainsi :

- La « SIAME » a comptabilisé des dividendes reçus auprès de « CONTACT » pour 400 mTND ;
- La « SIAME » a facturé des commissions sur cautions au taux de 1% l'an pour de 45 mTND ;
- « CONTACT » a facturé deux notes de debits pour un montant de 48 mTND et a réglé un total de 520 mTND
- Le solde du compte courant CONTACT s'élève au 31-12-2022 à 62 mTND.

8.2.3- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE ELECTRICA

A- **ELECTRICA** - Client

- Les ventes TTC réalisées avec « ELECTRICA » s'élèvent à 202 mTND..
- Le solde du compte client « ELECTRICA » s'élève au 31 décembre 2022 à 854 mTND dont des effets impayés pour 523 mTND.

B- **ELECTRICA** - Fournisseur

Les achats réalisés auprès de la société « ELECTRICA », courant 2022, s'élèvent à 172 mTND TTC et la SIAME a réglé 43 mTND. Le solde du fournisseurs ELECTRICA s'élève au 31-12-2022 à 171 mTND.

C- **ELECTRICA** - Autres actifs courants

Les intérêts et commissions facturés par la « SIAME » au titre de 2022 s'élèvent à 137 mTND. Le solde du compte courant ELECTRICA s'élève au 31-12-2022 à 1 428 mTND.

8.2.4- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE SIAME INTERNATIONALE

A- SIAME INTERNATIONALE - Client

Le total des ventes TTC réalisées avec « SIAME INTERNATIONALE » en 2022 s'élève à 103 mTND qui a été réglé par la « SIAME » courant le même exercice.

B- SIAME INTERNATIONALE - Autres actifs courants

La « SIAME » a comptabilisé des dividendes reçus de la « SIAME INTERNATIONALE » pour 100 mTND totalement réglés en 2022.

La « SIAME » a facturé des frais de domiciliation pour 1 mTND, et a encaissé 7 mTND. Le solde du compte courant "SIAME INTERNATIONALE" s'élève au 31-12-2022 à 1 mTND.

8.2.5- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE PROSID (FOURNISSEUR)

Les achats réalisés auprès de la société « PROSID », courant 2022, s'élèvent à 17 mTND TTC. La « SIAME » a réglé 19 mTND de sa dette en 2022. Le solde du fournisseurs PROSID s'élève au 31-12-2022 à 15 mTND.

8.2.6- OPERATIONS AVEC M. MOHAMED HEDI BEN AYED (FOURNISSEUR)

La « SIAME » a conclu avec M. Mohamed Hédi Ben Ayed en sa qualité de conseiller en gestion, une convention d'assistance à la gestion et de participation aux actions de prospection et de développement de la société. La SIAME a réglé 22 mTND et les honoraires facturés à travers la société « BEN AYED CONSULTING » s'élèvent au titre de l'exercice 2022 à 92 mTND. Le solde du fournisseur s'élève à 22mTND à la clôture de l'exercice.

8.2.7- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE SITEL

A- SITEL - Client

La société « SIAME » a vendu courant 2022 des marchandises à la société « SITEL » pour un montant TTC de 3 mTND et a encaissé 2 mTND durant le même exercice. Le solde du client SITEL s'élève au 31-12-2022 à 3 mTND.

B- SITEL - Fournisseur

Les travaux d'aménagement facturés par la société « SITEL », courant 2022, s'élèvent à 17 mTND TTC qui ont été totalement réglé. La société « SITEL » a remboursé l'avance sur les travaux de 90 mTND reçue de la « SIAME ».

C- SITEL- Autres actifs courants

Les intérêts et commissions constatés par la « SIAME » au titre de l'exercice 2022 s'élèvent à 20 mTND. La SITEL a procédé au paiement de 93 mTND de sa dette. Le solde du compte courant SITEL s'élève au 31-12-2022 à 20 mTND.

8.2.8- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE PIMA (FOURNISSEUR)

Les achats réalisés et payés auprès de la société « PIMA » courant 2022, s'élèvent à 93 mTND en TTC. En outre, la SIAME a réglé une ancienne dette pour 2 mTND.

8.2.9- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE IAT

A-IAT – Fournisseur

Les prestations d'ingénierie et de services facturés par la filiale « IAT », courant 2022, s'élèvent à 18 mTND

TTC. La « SIAME » a réglé la somme de 140 mTND en 2022. Le solde debiteur du fournisseurs IAT s'élève au 31-12-2022 à 30 mTND.

B-IAT – Autres actifs courants

La « SIAME » a facturé à la société « IAT » des commissions sur cautions au taux de 1% l'an totalisant la somme de 11 mTND et IAT a réglé courant l'exercice 2022 un montant de 5 mTND. Le solde du compte courant IAT s'élève au 31-12-2022 à 85 mTND.

8.2.10- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE MEDIKA-TECH

A-MEDIKA-TECH – Client

Aucun mouvement courant l'exercice 2022. Le solde du client MEDIKATECH s'élève au 31-12-2022 à 2 mTND.

B-MEDIKA-TECH – Autres actifs courants

La « SIAME » a établi courant 2021 des notes de débit pour 5 mTND non encore réglé en 2022.

C-MEDIKA-TECH – Fournisseur

Les achats réalisés auprès de la société « MEDIKA-TECH », courant 2022, s'élèvent à 1 mTND TTC et la "SIAME" a réglé son ancienne dette pour 1 mTND. Le solde du fournisseur MEDIKA-TECH s'élève au 31-12-2022 à 1 mTND.

8.2.11- OPÉRATIONS AVEC LA SOCIÉTÉ ROBOTIKA

A-ROBOTIKA – Client

Les ventes réalisées courant 2022 au profit de la société « ROBOTIKA » s'élèvent à 84 mTND TTC réglées à concurrence de 24 mTND. Le solde du client s'élève à 60mTND à la clôture de l'exercice.

B-ROBOTIKA – Fournisseur

Une avance a été accordé à ROBOTIKA courant l'exercice de 2021 totalisant la somme de 10 mTND non encore imputée.

8.2.12- OPÉRATIONS AVEC LA SOCIÉTÉ SECOMET (FOURNISSEUR)

Les achats réalisés auprès de la société « SECOMET », courant 2022, s'élèvent à 23 mTND TTC non encore payés à la date de clôture.

NOTE 9 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements donnés par la « SIAME-SA » se détaillent comme suit :

9.1 NANTISSEMENTS

Nantissement de premier rang sur un matériel au profit de l'AMEN BANK, et ce, en contrepartie d'un crédit de 2 MTND totalement remboursé au 31 décembre 2022 ;

Hypothèque de rang utile sur la totalité de la propriété constituée par deux lots de terrains sis à la zone industrielle de GROMBALIA au profit de la BIAT, et ce, en contrepartie d'un crédit de 1,5 MTND contracté en date du 8 mai 2009 et totalement remboursé au 31 décembre 2022 ;

Hypothèque immobilière en rang utile sur la totalité de la propriété sise à la zone industrielle de GROMBALIA objet du titre foncier n°643257 au profit de la BIAT en contrepartie d'une enveloppe de crédits de gestion de la somme de 8,1 MTND ;

Hypothèque immobilière en rang disponible sur la propriété, objet du titre foncier n°643257 sise à

GROMBALIA, d'une superficie globale de 19875 m² et nantissement du fonds de commerce et du matériel de l'usine au profit de ATTIJARI BANK, et ce, en contrepartie d'une enveloppe de crédits à court terme de la somme de 6 MTND ;

Hypothèque immobilière en rang utile sur la totalité de la propriété sise à la zone industrielle de GROMBALIA objet du titre foncier n°643257 au profit de la BANQUE DE TUNISIE, et ce, en contrepartie d'une enveloppe de crédits de gestion de la somme de 4,850 MTND ;

Hypothèque immobilière en rang disponible portant sur les 15 875 parts indivises dans la propriété sise à GROMBALIA objet du titre foncier n°643257 et nantissement en 1er rang sur l'ensemble du matériel à acquérir dans le cadre du programme d'investissement 2014-2016, au profit de ATTIJARI BANK, et ce, en contrepartie d'un crédit à moyen terme de 2 MTND. Au 31 décembre 2022, seulement 1,660 MTND ont été débloqués et reste 110 mTND à rembourser en 2023.

Hypothèque en faveur de la Banque Nationale Agricole pour sureté et garantie du remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion de 3,1 MTND, la totalité des parts indivises dans la propriété sise à Grombalia, d'une contenance totale de 01h 98a 75ca, faisant l'objet du titre foncier n°643257 Nabeul ;

Hypothèque en faveur de la BIAT pour sureté et garantie du remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion de 4,9 MTND, la totalité des parts indivises dans la propriété sise à Grombalia, d'une contenance totale de 01h 98a 75ca, faisant l'objet du titre foncier n°643257 Nabeul ;

Hypothèque en faveur de ATTIJARI BANK pour sureté et garantie du remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion de 1,250 MTND, la totalité des parts indivises dans la propriété sise à Grombalia, d'une contenance totale de 01h 98a 75ca, faisant l'objet du titre foncier n°643257 Nabeul ;

Hypothèque de rang utile sur les (15875/19875) parts indivises objet du titre foncier n°643257 Nabeul, en faveur de la ZITOUNA BANQUE en garantie du remboursement d'une enveloppe de financement Chiraet d'un montant de 6 MTND ;

Hypothèque de rang utile sur les (15875/19875) des parts indivises objet du titre foncier n°643257 Nabeul, en faveur de l'Arab Tunisian Bank en garantie du remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion de 4,850 MTND.

Hypothèque de rang utile sur les (15875/19875) des parts indivises objet du titre foncier n°643257 Nabeul, en faveur de la BIAT en garantie du remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion de 2,300 MTND.

Hypothèque de rang utile sur les (15875/19875) des parts indivises objet du titre foncier n°643257 Nabeul, en faveur d'ATTIJARI BANK en garantie du remboursement du crédit à moyen terme Crédit COVID de 3 MTND.

Hypothèque de rang utile sur les (15875/19875) des parts indivises objet du titre foncier n°643257 Nabeul, en faveur de l'Arab Tunisian Bank en garantie du remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion de 5,150 MTND.

9.2 CAUTIONS SOLIDAIRES

9-2-1- « CONTACT »

La « SIAME » est garante de la société « CONTACT » au profit de la BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE d'un aval pur et simple à hauteur de la totalité de l'enveloppe de crédits de gestion pour un montant de 165 000 TND, autorisé par le conseil n°140 du 28 mai 2015.

La « SIAME » est garante de la société « CONTACT » au profit de ATTIJARI BANK d'une caution solidaire, pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion d'un montant total de 500 000 TND, autorisé par le conseil n°147 du 26 avril 2016.

La « SIAME » est garante de la société « CONTACT » au profit de la BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE d'un aval pur et simple à hauteur du montant complémentaire de l'enveloppe de crédits de gestion pour un montant de 835 000 TND, autorisé par le conseil n°152 du 27 avril 2017.

La « SIAME » est garante de la société « CONTACT » au profit de la BANQUE DE L'HABITAT d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion pour un montant de 1 MTND et d'un crédit à moyen terme de 500 mTND, autorisé par le conseil n°156 du 02 avril 2018.

La « SIAME » est garante de la société « CONTACT » au profit de la BANQUE DE L'HABITAT d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'une enveloppe additionnelle de 700 mTND autorisée par le conseil n°166 du 27 février 2020, en complément de la caution donnée en date du 02 avril 2018.

La « SIAME » est garante de la société « CONTACT » au profit de la BTK d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'un crédit à moyen terme de 750 mTND, autorisé par le conseil n°172 du 30 novembre 2020.

La « SIAME » est garante de la société « CONTACT » au profit de la BH BANK d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédit de gestion de 250 mTND autorisée par le conseil n°178 du 27 décembre 2021 en complément des cautions consenties antérieurement.

9-2-2 - « SITEL »

La « SIAME » a donné solidairement son aval pur et simple pour toutes les valeurs, qui sont et pourront être négociées, au profit de la Banque de Tunisie, pour garantir une enveloppe de crédits de gestion s'élevant à 700 000 TND pour le compte de la filiale « SITEL », autorisé par le conseil d'administration n°144 du 09 novembre 2015 ;

La « SIAME » est garante de la société « SITEL » au profit de la BANQUE NATIONALE AGRICOLE d'une caution solidaire pour l'obtention d'une enveloppe de crédits de gestion d'un montant total de 700 mTND, autorisé par le conseil n°159 du 22 juin 2018.

9-2-3- « TOUTALU »

La « SIAME » est garante de la société « TOUTALU » au profit de la BH BANK d'une caution solidaire, à hauteur de la totalité du montant du prêt, et ce, en contrepartie d'un crédit de consolidation s'élevant en principal à 805 000 TND, autorisé par le conseil n°143 du 26 août 2015 ;

La « SIAME » a donné solidairement son aval pur et simple pour toutes les valeurs, qui sont et pourront être négociées, au profit de la BH BANK, pour garantir une enveloppe de crédits de gestion s'élevant à 560 000 TND au profit de la filiale « TOUTALU », autorisé le conseil d'administration n°145 du 28 décembre 2015 ;

La « SIAME » est garante de la société « TOUTALU » au profit de la BH BANK d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion pour un montant de 1 350 mTND, autorisé par le conseil n°161 du 19 décembre 2018.

La « SIAME » est garante de la société « TOUTALU » au profit de Wifak Bank d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'un crédit à moyen terme de 500 mTND autorisée par le conseil n°173 du 08 avril 2022.

La « SIAME » est garante de la société « TOUTALU » au profit de la BH BANK d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédit de gestion de 1 180 mTND autorisée par le conseil n°178 du 27 décembre 2021.

9-2-4- « IAT »

La « SIAME » est garante de la société « IAT » au profit de l'Arab Tunisian Bank d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédit de gestion de 160 mTND autorisée par le conseil n°171 du 07 septembre 2020.

La « SIAME » est garante de la société « IAT » au profit de Wifak Bank d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'un crédit COVID de 300 mTND autorisée par le conseil n°176 du 26 août 2021.

La « SIAME » est garante de la société « IAT » au profit de Wifak Bank d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédit de gestion de 450 mTND autorisée par le conseil n°176 du 26 août 2021.

9.3 CAUTIONS BANCAIRES

Au 31 Décembre 2022, le total des cautions bancaires s'élève à 5 300 796 TND ventilé par banque comme suit :

BANQUE	DOUANE	STEG	FRS LOCAUX	EXPORT	TOTAL
BIAT	1 722 083	221 622		992 255	2 935 960
ATTIJARI BANK	1 195 060				1 195 060
AMEN BANK	122 780	132 876	9 000		264 656
ZITOUNA	110 500				110 500
BT	86 350				86 350
STB	128 020				128 020
BNA	96 000				96 000
BH	484 250				484 250
TOTAL	3 945 043	354 498	9 000	992 255	5 300 796

9.4 AUTRES ENGAGEMENTS

La société « SIAME » a ouvert auprès des établissements bancaires des lettres de crédit pour un montant de 635 969 \$, soit un total converti de 1 977 926 TND se détaillant comme suit :

FOURNISSEUR	USD	TND
DONGGUAN	15 030	46 745
HAMIDI EXPORTS	168 050	522 652
HEBEI	46 883	145 811
KAMAL METAL	69 346	215 672
NINGBO	336 660	1 047 046
TOTAL	635 969	1 977 926

9.5 EFFETS ESCOMPTEES ET NON ECHUS

Le montant des effets escomptés et non encore échus au 31 décembre 2022 s'élève à 6 907 596 TND.

PARTIE III

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS





Tel: +216 70 221 600
 Fax: +216 70 221 616
www.bdo.tn

La Tour BDO, Bloc E-
 International City Center 3
 Centre Urbain Nord
 1082 Tunis - Tunisie

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux actionnaires de la société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME SA »

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 25 mai 2022, et en application des dispositions de l'article 471 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe « SIAME » qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2022, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan consolidé de **63 420 154 TND** et un résultat consolidé -part du groupe déficitaire de **251 665 TND**.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du groupe « SIAME » au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons l'attention sur le point suivant :

- Les fonds propres de la filiale « TOUTALU » s'élevant au 31 décembre 2022 à 1 010 mTND sont inférieurs à la moitié du capital social. Conformément aux dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales, il convient de convoquer une assemblée générale extraordinaire afin de statuer sur la continuité d'exploitation et rétablir l'équilibre financier de la société ;

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

bk

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

1- Politique de provisionnement des Stocks

Les stocks de la société mère « SIAME » figurant au bilan au 31 décembre 2022 pour un montant brut de 22 343 364 TND, représentent le poste le plus important du bilan et sont composés essentiellement du stock de matières premières, de pièces composantes et des produits finis. La société applique une politique de provisionnement basée sur le délai moyen de rotation spécifique à chaque catégorie de stock. Le montant de la provision déterminé en appliquant cette politique est par la suite ajusté au cas par cas pour tenir compte des stocks objet de marché en cours de réalisation ou de commandes à livrer courant l'exercice suivant.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en l'assistance à l'inventaire physique des stocks, le contrôle de la bonne application de la politique de provisionnement ainsi que l'obtention d'éléments probants suffisants et appropriés des ajustements opérés par la société.

2- Dépenses de recherche et développement

Dans le cadre de l'application de sa stratégie de fabrication de produits technologiques innovants, la société mère « SIAME-SA » a capitalisé dans le cadre de ses activités de développement un total de 5 308 658 TND arrêté au 31 décembre 2022. L'amortissement de ces dépenses commence au moment où la société a commencé à commercialiser ou à utiliser le produit et selon une méthode d'amortissement établie en fonction des avantages futurs que la société compte tirer de la vente ou de l'utilisation du nouveau produit.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à la vérification que toutes les conditions de capitalisation des frais de développement ont été satisfaites à savoir :

- Le produit ou le processus est clairement identifié et les coûts imputables à ce produit ou à ce procédé peuvent être individualisés et mesurés de façon fiable ;
- La possibilité technique de fabrication du produit ou du procédé peut être démontrée ;
- L'entreprise a l'intention de produire et de commercialiser, ou d'utiliser le nouveau produit ou procédé ;
- L'existence d'un marché potentiel pour ce produit ou ce procédé ou, s'il doit être utilisé au niveau interne et non pas vendu, son utilité pour l'entreprise peut être démontrée ;
- Des ressources suffisantes existent, et leur disponibilité peut être démontrée, pour compléter le projet et commercialiser ou utiliser le produit ou le procédé.

3- Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la société mère « SIAME-SA » s'élevant au 31 décembre 2022 à 27 419 285 TND, représente le poste le plus important de l'état de résultat.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en l'examen, l'évaluation et la validation du processus lié à la comptabilisation des revenus et notamment le rapprochement avec la base commerciale et la vérification du respect de la convention comptable de rattachement des charges aux produits.

Rapport de gestion du groupe

La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe à la direction.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

br

En application des dispositions des articles 266 et 471 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion relatif au Groupe, et ce, par référence aux états financiers consolidés.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion relatif au Groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion relatif au Groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité du Conseil d'administration pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'administration, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences négatives de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers consolidés.

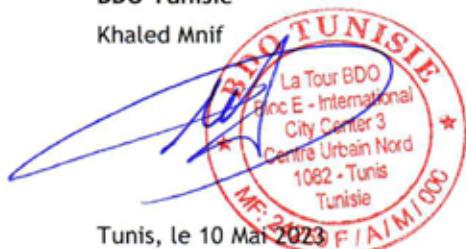
A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du système de contrôle interne de la SIAME et de ses filiales susceptibles d'impacter la fiabilité des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Le Commissaire aux comptes

BDO Tunisie

Khaled Mnif



Tunis, le 10 Mai 2023

ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

BILAN CONSOLIDÉ ARRÊTÉ AU 31-12-2022

(Exprimé en dinar Tunisien)

Actifs	Notes	31/12/2022	31/12/2021
ACTIFS NON COURANTS	1		
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		7 256 672	6 884 221
moins : amort immob incorporelles		(2 857 757)	(2 529 253)
	1.1	4 398 914	4 354 968
Ecart d'acquisition		1 641 348	1 930 587
moins: amort Ecart d'acqui.		(1 641 348)	(1 930 587)
	1.2	-	0
Immobilisations corporelles		43 976 997	43 538 400
moins : amort immob corporelles		(33 675 917)	(32 707 786)
	1.3	10 301 080	10 830 614
Immobilisations financières		2 265 555	960 896
moins : provisions immob financières		(289 731)	(295 910)
		1 975 824	664 987
Autres actifs non courants	1.4	29 120	38 199
Total des actifs non courants	1	16 704 939	15 888 767
ACTIFS COURANTS	2		
Stocks		27 703 596	22 995 100
moins: provisions sur stocks		(1 705 642)	(1 557 934)
	2.1	25 997 955	21 437 166
Clients et comptes rattachés		17 141 039	22 542 724
moins: provisions sur clients		(3 102 320)	(4 560 903)
	2.2	14 038 719	17 981 821
Autres actifs courants		5 062 682	4 506 125
moins: provisions sur AAC		(546 949)	(693 888)
	2.3	4 515 732	3 812 237
Placements et autres actifs financiers		17 688	214 927
moins: provisions sur les placements		(6 593)	(6 593)
	2.4	11 095	208 334
Liquidités et équivalent de liquidités	2.5	2 151 714	3 776 412
Total des actifs courants		46 715 215	47 215 970
TOTAL DES ACTIFS		63 420 154	63 104 737

**BILAN CONSOLIDÉ
ARRÊTÉ AU 31-12-2022**

(Exprimé en dinars Tunisiens)

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	Notes	31/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES	3		
Capital social	3.1	15 444 000	15 444 000
Réserves consolidées		14 226 910	10 627 760
Ecart de conversion		17 960	2 151
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		29 688 870	26 073 911
Résultat consolidé - Part du Groupe		(251 665)	4 110 684
Total des capitaux propres après résultat consolidé		29 437 205	30 184 594
Intérêt des minoritaires		5 300	95 706
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS	4		
Crédit à moyen et long terme	4.1	2 918 113	4 208 486
Provisions pour risques et charges	4.2	120 531	233 523
Total des passifs non courants		3 038 644	4 442 010
PASSIFS COURANTS	5		
Fournisseurs et comptes rattachés	5.1	5 588 502	11 625 800
Autres passifs courants	5.2	3 554 855	4 317 446
Concours bancaires et autres passifs financiers	5.3	21 795 648	12 439 180
Total des passifs courants		30 939 005	28 382 427
Total des passifs		33 977 649	32 824 436
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		63 420 153	63 104 737

ETAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

ARRÊTÉ AU 31-12-2022

(Exprimé en dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Revenus	6	49 271 410	64 349 787
Production immobilisée		7 326	181 966
Autres produits d'exploitation		19 853	70 373
Produits d'exploitation		49 298 589	64 602 126
Variation de stock des PF et des encours		6 585 488	2 840 593
Achats d'approvisionnements consommés	7	(38 014 238)	(44 236 414)
Charges de personnel	8	(9 889 395)	(10 435 042)
Dotations aux amortissements et aux provisions		(2 279 642)	(2 962 965)
Autres charges d'exploitation	9	(2 936 116)	(4 341 269)
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 764 684	5 467 029
Charges financières nettes	10	(2 019 779)	(2 103 836)
Produits des placements		16 157	21 343
Autres gains ordinaires	11	67 259	1 523 379
Autres pertes ordinaires	12	(899 411)	(71 468)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		(71 091)	4 836 447
Impôt sur les bénéfices		(268 298)	(833 671)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPÔT		(339 389)	4 002 776
Eléments extraordinaire (Gains/Pertes)			
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		(339 389)	4 002 776
Effets des modifications comptables (net d'impôts)			
RESULTAT APRES MODIFICATION COMPTABLE		(339 389)	4 002 776
Résultat Part du Groupe		(251 665)	4 110 684
Résultat Hors Groupe		(87 723)	(107 907)

**ETAT DE FLUX CONSOLIDE
ARRÊTÉ AU 31-12-2022**

(Exprimé en dinars Tunisiens)

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE	Notes	31/12/2022	31/12/2021
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
Résultat net		(339 389)	4 002 776
Ajustements pour :			
Amortissements et provisions		2 882 746	2 824 551
Variation des:			
• stocks		(6 672 758)	(5 111 803)
• créances		4 007 144	2 459 505
• autres actifs		(669 095)	669 344
• fournisseurs et autres dettes		(4 379 857)	(1 355 009)
• Résorption subvention d'investissement		(18 352)	(22 443)
• Charges financières nettes		98 568	148 738
• Plus ou moins values de cession		(86 247)	(1 523 590)
• Charges nettes sur apurement de titres de participation		0	128 140
FLUX PROVENANT DE L'EXPLOITATION	13.1	(5 177 238)	2 220 208
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT			
Décaissement /acquisit° d'immob°. corporelles et incorp		(1 599 301)	(2 256 935)
Encaissement /cession d'immob°. corporelles et incorp		15 000	1 548 618
Encaissements / Cession d'immobilisations financières		7 361	(10 000)
Décaissements / acquisitions d'immobilisations financières		(1 211 614)	(592 642)
Décaissement /acquisit° d'autres actifs non courants		(29 514)	(37 936)
Encaissements / autres valeurs immobilisées		42 577	10 085
Décaissements / autres valeurs immobilisées		(15 675)	(19 450)
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES A L'INVESTISSEMENT	13.2	(2 791 166)	(1 358 261)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Variation/ capitaux propres		1 710 046	(87 021)
Subvention d'investissements		0	4 324
Var Enc/ Remb.d'emprunts (Crédits de gestion,CT)		10 287 196	(3 532 851)
Variations des emprunts (MT)		(564 311)	3 513 574
Dividendes et autres distributions		(2 779 334)	(1 884 628)
Constitution de société		0	0
Augmentation du capital		0	0
FLUX AFFECTES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT	13.3	8 653 597	(1 986 602)
VARIATION DE TRESORERIE		685 193	(1 124 655)
TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE		(2 322 138)	(1 197 483)
TRESORERIE A LA FIN DE L'EXERCICE		(1 636 945)	(2 322 138)

01 PRESENTATION DU GROUPE DE LA SOCIETE INDUSTRIELLE D'APPAREILLAGE ET DE MATERIELS ELECTRIQUES "SIAME"

Le groupe de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME » est composé de 7 sociétés, « SIAME » comprise. Le groupe est constitué principalement par les filiales, exerçant dans la même branche d'activité de distribution et de sous-traitance du matériel électrique et d'autres activités de services liés.

02 REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

2.1 PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers consolidés du groupe de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME » sont élaborés à partir des comptes individuels des sociétés incluses dans le périmètre. Ceux-ci sont arrêtés et présentés conformément à la législation en vigueur, notamment les principes comptables relatifs à la consolidation des états financiers et au Système Comptable des Entreprises.

Ils tiennent compte des concepts fondamentaux et des conventions comptables définis par :

- Le décret 96-2459 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité ;
- Les normes comptables de consolidation (normes 35 à 37) ;
- La norme relative aux regroupements d'entreprises (norme 38).

2.2 METHODE D'EVALUATION

LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées dans le patrimoine des sociétés du groupe à la date de leur acquisition et figurent pour leur coût historique hors taxes récupérables.

Les logiciels ont été amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur 3 ans.

ECART D'ACQUISITION

L'écart d'acquisition est l'écart de valeur constaté entre le coût d'acquisition des titres d'une société consolidée et la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis à la date de l'opération. Il est amorti sur une période de 5 ans.

LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont enregistrées dans le patrimoine des sociétés du groupe à la date de leur acquisition et figurent pour leur coût historique hors taxes récupérables.

Les immobilisations corporelles comptabilisées selon le modèle de réévaluation chez certaines filiales conformément à la nouvelle NCT 05 ont été retraitées pour se conformer au modèle du cout historique adopté par le groupe. Ces biens ont été amortis selon la méthode linéaire.

LE PORTEFEUILLE DES TITRES

Les titres composant le portefeuille du groupe sont enregistrés à leur coût historique. Une provision pour

dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur historique. La valeur d'inventaire est, normalement, calculée par référence :

- A la quote-part des capitaux propres, ajustée le cas échéant, d'éléments non-inscrits en comptabilité, pour les titres non cotés à la BVMT ;
- Au cours boursiers moyens du mois de décembre 2022, pour les titres cotés à la BVMT.

LES STOCKS ET EN COURS

Pour la valorisation de ses stocks, le groupe utilise la méthode du coût moyen pondéré ; la marge intra-groupe étant éliminée pour les besoins de la consolidation.

PRISE EN COMPTE DES REVENUS

Les revenus quelle que soit l'activité qui les génère, sont pris en compte à la livraison. Le chiffre d'affaires consolidé est exprimé hors TVA après élimination des opérations intra-groupe.

CONVERSION DES DETTES FOURNISSEURS EN DEVISE

Les dettes et créances libellées en monnaies étrangères sont converties en utilisant le taux de change en vigueur au 31 décembre 2022. La différence est passée en résultat de l'exercice.

03 PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Les principes et le périmètre de la consolidation ont été déterminés conformément à la loi 2001-117 du 06 décembre 2001, complétant le code des sociétés commerciales et relative aux groupes de sociétés et en application des normes comptables tunisiennes de consolidation sus précisées.

3.1 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation est formé de toutes les entreprises sur lesquelles la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME » exerce directement ou indirectement par le biais de ses filiales un contrôle exclusif ainsi que les entreprises sur lesquelles la société exerce une influence notable.

3.2 METHODES DE CONSOLIDATION

INTEGRATION GLOBALE

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres, chacun des éléments d'actifs et de passifs de chaque filiale, en dégageant la part des intérêts minoritaires tant dans les capitaux propres que dans le résultat. Elle est appliquée pour les entreprises du groupe qui sont contrôlées de manière exclusive.

*** *INTEGRATION PROPORTIONNELLE***

C'est une méthode de comptabilisation et de présentation selon laquelle la quotepart d'un co-entrepreneur dans chacun des actifs, passifs, produits et charges de l'entité contrôlée conjointement est regroupée, ligne par ligne, avec les éléments similaires dans les états financiers consolidés du co-entrepreneur ou est présentée sous des postes distincts dans les états financiers consolidés du co-entrepreneur.

Un co-entrepreneur est un participant à une co-entreprise qui exerce un contrôle conjoint.

LA MISE EN EQUIVALENCE

Les sociétés dans lesquelles la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME » exerce, directement ou indirectement, une influence notable, sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. La « SIAME » est présumée avoir une influence notable si elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue.

Cette méthode consiste à remplacer la valeur des titres figurant à l'actif du bilan de la « SIAME » et de ses filiales par la quote-part du Groupe dans les fonds propres et le résultat des sociétés mises en équivalence.

4- PRINCIPES DE CONSOLIDATION

4.1- RETRAITEMENTS ET ELIMINATIONS

Les comptes des filiales sont, si nécessaire, retraités selon les principes et les règles d'évaluation du groupe.

- Les créances, les emprunts et les prêts réciproques ainsi que les charges et produits réciproques sont éliminés.
- Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets sur le bilan, le hors bilan, ainsi que sur le résultat consolidé.
- Les dividendes intragroupes et les plus ou moins-values réalisées suite à la cession d'éléments d'actifs entre les sociétés du groupe sont éliminés.

4.2 INTERETS MINORAIRES

Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère. De même, les intérêts minoritaires dans les capitaux propres des filiales consolidées sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la société mère.

Les pertes revenant aux minoritaires dans une filiale consolidée peuvent être supérieures aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la filiale. Cet excédent et toutes les pertes futures relatives aux minoritaires sont imputés aux intérêts majoritaires sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes et sont capables de le faire. Si la filiale dégage par la suite des bénéfices, les intérêts majoritaires se voient allouer la totalité de ces bénéfices jusqu'à ce que la part des pertes relatives aux minoritaires antérieurement imputée aux majoritaires ait été recouvrée.

4.3 TRAITEMENT DES ECARTS DE PREMIERE CONSOLIDATION

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill comme suit :

L'ECART D'EVALUATION

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

LE GOOD WILL

Le goodwill correspond à la différence entre l'écart de première consolidation et les écarts d'évaluation identifiés. Le goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé. Il est amorti sur une durée d'utilité estimée.

La durée ne doit pas dépasser 20 ans (§39 de la NCT n°38). Le goodwill négatif est comptabilisé en produit de l'exercice ou différé sur les exercices ultérieurs conformément au traitement préconisé par les paragraphes 54 à 59 de la NCT n°38.

4.4 TRAITEMENT DE L'IMPÔT

La charge consolidée d'impôt comprend :

- L'impôt exigible des différentes filiales calculé conformément à la législation fiscale en vigueur au 31 décembre 2022 ;
- Les impôts différés provenant des décalages temporaires provenant des écarts entre les valeurs comptables et fiscales d'éléments du bilan consolidé.

La compensation se fait pour les impôts différés actifs et passifs au sein d'une même entité fiscale. L'entité fiscale correspond soit à l'entité elle-même en absence d'intégration fiscale, soit au groupe fiscalement intégré s'il existe. La règle de prudence consiste à ne pas constater les actifs d'impôts différés qui ne pourraient être effectivement utilisés dans l'avenir en réduction de la charge d'impôt globale.

Le Groupe a appliqué la méthode du report variable pour déterminer le montant des impôts différés. Tous les décalages ont été retenus, sans actualisation, quelle que soit la date de récupération ou d'exigibilité.

4.5 RESERVES CONSOLIDEES

Cette rubrique comprend les comptes de réserves de la « SIAME » et la quote-part dans les réserves des sociétés consolidées par intégration globale et des sociétés mises en équivalence. Cette quote-part est calculée sur la base du pourcentage d'intérêt.

4.6 RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Le résultat consolidé correspond au résultat de la société mère majoré de la contribution réelle, après retraitements de consolidation, des sociétés intégrées globalement et des sociétés mises en équivalence.

4.7 DATE DE CLÔTURE

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes arrêtés au 31 décembre pour l'ensemble des sociétés consolidées.

05 NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

5.1 DETERMINATION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

En application des dispositions de la loi n° 2001-117 du 06 décembre 2001 portant promulgation du code des sociétés commerciales et de la norme NCT n°35 § n°38, les sociétés retenues dans le périmètre de consolidation du groupe de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME », se présentent comme suit :

RAISON SOCIALE	POURCENTAGE DE CONTRÔLE		TYPE DE CONTRÔLE		POURCENTAGE D'INTÉRÊT		MÉTHODE DE CONSOLIDATION	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
SIAME	100,00%	100,00%	CONTRÔLE EXCLUSIF	CONTRÔLE EXCLUSIF	100,00%	100,00%	IG	IG
CONTACT	100,00%	100,00%	CONTRÔLE EXCLUSIF	CONTRÔLE EXCLUSIF	100,00%	100,00%	IG	IG
SIAME INTERNATIONAL	99,99%	99,99%	CONTRÔLE EXCLUSIF	CONTRÔLE EXCLUSIF	99,99%	99,99%	IG	IG
TOUTALU	89,28%	89,28%	CONTRÔLE EXCLUSIF	CONTRÔLE EXCLUSIF	89,28%	89,28%	IG	IG
IAT*	50,00%	50,00%	CONTRÔLE EXCLUSIF	CONTRÔLE EXCLUSIF	50,00%	50,00%	IG	IG
MEDIKA-TECH*	51,00%	51,00%	CONTRÔLE EXCLUSIF	CONTRÔLE EXCLUSIF	25,50%	25,50%	IG	IG
IAT EUROPE*	95,00%	95,00%	CONTRÔLE EXCLUSIF	CONTRÔLE EXCLUSIF	47,5%	47,5%	IG	IG
SITEL**	8,54%	59,77%	HORS PÉRIMÈTRE	CONTRÔLE EXCLUSIF	8,54%	59,77%	HP	IG
ELECTRICA***	0,00%	80,00%	HORS PÉRIMÈTRE	CONTRÔLE EXCLUSIF	0,00%	80,00%	HP	IG

* Compte non tenue de l'augmentation de capital de IAT décidée en 2022 et libérée en 2023.

** Hors périmètre en 2022,

*** Hors périmètre en 2022,

Les sociétés constituant le groupe « SIAME » se présentent comme suit :

SOCIETE MERE

La Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME » est une société anonyme créée en date du 12 mai 1976 par la « STEG » dans le cadre de la loi 74/74.

L'activité de la société consiste à fabriquer et à commercialiser du matériel et de l'appareillage électrique (compteurs, disjoncteurs, tableaux, blocs de jonction...) et, généralement, le montage des pièces détachées pouvant constituer tout appareillage électrique ou électronique.

Jusqu'au mois de juin 1998, le capital de la « SIAME » était détenu à concurrence de 72 % par la Société Tunisienne d'Electricité et de Gaz « STEG ». Par décision de la C.A.R.E.P en date du 4 mai 1998, le bloc de contrôle de 51 % a été cédé à la Société Tunisienne d'Equipements « STEQ ».

Dans le cadre de sa privatisation, il a été convenu suivant la décision de la C.A.R.E.P du 06 mai 1999 de procéder à la vente de 20% du capital, soit 137 500 actions, au profit de la société AL MAL KUWAITI COMPANY K.S.C et de 23,1% du capital, soit 159 048 actions, par voie d'Offre Publique de Vente.

A compter du 1er juin 1999, la valeur « SIAME » a été admise au premier marché de la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis.

En réponse à une demande introduite, en date du 26 octobre 2009, par M. Mohamed Hédi BEN AYED agissant de concert avec des personnes physiques et morales, dans les conditions de l'article 6 nouveau de la loi n°94-17 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier et de l'article 166 du Règlement Général de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, le Conseil du Marché Financier, en application de l'article 6 nouveau susvisé, a autorisé l'opération d'acquisition de 7 505 357 actions, soit 53,46% du capital de la société. Le prix de cession est de 1,3 TND par action d'une valeur nominale de 1 TND.

La dernière augmentation de capital de la « SIAME-SA » date de 2021 et a porté le capital social à la somme de 15 444 000 TND.

SOCIETES FILIALES DE LA SIAME :

Les sociétés sous contrôle exclusif de la société mère telles que définies par le code des sociétés commerciales et les normes comptables tunisiennes sont les suivantes :

SOCIETE CONTACT Société à responsabilité limitée totalement exportatrice ayant un capital de 2 810 000 TND créée en 1998, exerçant dans le domaine de la sous-traitance industrielle notamment l'assemblage de divers types de connecteurs pour l'électronique et l'automobile pour des donneurs d'ordre étrangers.

SOCIETE SIAME INTERNATIONAL SARL Société de commerce international, ayant un capital de 150 000 TND. Elle a été créée en janvier 2009 pour subvenir aux besoins des clients du réseau commercial international de la SIAME en marchandises non produites par elle.

SOCIETE TOUTALU Société anonyme, créée en janvier 2007, ayant un capital de 2 800 000 TND. Elle a pour activité la fonderie de pièces en aluminium et notamment celles des accessoires de lignes.

SOCIETE I@T Société anonyme, créée en Mai 2017, ayant un capital de 800 000 TND. Elle exerce dans le domaine de Recherche et développement, étude des solutions intelligentes et innovantes pour la gestion et la distribution de l'énergie.

SOCIETE MEDIKA-TECH SARL Société à responsabilité limitée, créée en Septembre 2018, ayant un capital de 100 000 TND. Elle exerce dans le domaine de l'importation et du commerce des produits et des machines pour les secteurs technologiques à haute valeur ajoutée notamment l'instrumentation et l'appareillage biomédical, la robotique, la domotique, la monétique et les télécommunications et multimédia.

SOCIETE I@T Europe Société à responsabilité limitée, créée en Juin 2019, implantée en France et ayant un capital de 20 000 Euro. Elle exerce dans le domaine de services et conseils en matière informatique, électronique, logiciels, marketing, publicité, audit et expertise de système informatiques, la vente de matériels informatiques, électroniques et industriels et de logiciels.

NOTE 1 : ACTIFS NON COURANTS CONSOLIDÉS

Au 31 décembre 2022, la valeur nette des actifs non courants consolidés s'élevant à 16 704 939 TND se détaillent comme suit :

DÉSIGNATION	VALEUR BRUTE 31/12/2022	AMORTISSEMENT	PROVISION	VALEUR NETTE
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 256 672	-2 857 757	-	4 398 914
ECARTS D'ACQUISITION	1 641 348	-1 641 348	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	43 976 997	-33 675 917	-	10 301 080
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	2 265 555	-	-289 731	1 975 824
AUTRES ACTIFS NON COURANTS	29 120	-	-	29 120
TOTAL	55 169 692	-38 175 022	-289 731	16 704 939

1.1 LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La valeur comptable nette des immobilisations incorporelles consolidées s'élevant à 4 398 914 TND au 31 décembre 2022, se détaille comme suit :

DÉSIGNATION	VALEUR BRUTE 31/12/2022	CUMUL AMORT. 31/12/2022	VCN AU 31/12/2022
INVESTISSEMENT DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT	3 816 512	-1 206 835	2 609 676
CONCESSIONS, MARQUES, BREVETS ET LICENCES	1 034 332	-450 969	583 363
LOGICIELS	677 863	-1 193 080	-515 217
SITE WEB	8 690	-6 873	1 817
ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT EN COURS	1 719 275	-	1 719 275
TOTAL	7 256 672	-2 857 757	4 398 914

1.2 LES ECARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition constatés sur les filiales consolidées totalisent un montant brut de 1 641 348 TND amortis totalement. Ils s'analysent comme suit :

DÉSIGNATION	DATE DE PRISE DE CONTRÔLE	VALEUR BRUTE	TAUX D'AMORT	CUMUL AMORT 31/12/2022	VCN AU 31/12/2022
CONTACT	1998	-13 813	100%	13 813	-
TOUTALU	2007	21 500	20%	-21 500	-
CONTACT	2012	314 975	20%	-314 975	-
CONTACT	2013	219 982	20%	-219 982	-
CONTACT	2014	349 990	20%	-349 990	-
TOUTALU	2015	322 262	20%	-428 143	-
CONTACT	2016	249 982	20%	-249 982	-0
TOUTALU	2017	176 470	20%	-70 588	-
TOTAL		1 641 348		-1 641 348	-0

1.3 LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur comptable nette des immobilisations corporelles consolidées s'élevant à 10 301 080 TND au 31 décembre 2022, se ventilant comme suit :

DÉSIGNATION	VALEUR BRUTE 31/12/2022	CUMUL AMORT. 31/12/2022	VCN AU 31/12/2022
TERRAIN	879 080	-	879 080
CONSTRUCTIONS	8 900 346	-5 795 044	3 105 302
MATÉRIELS & OUTILLAGES	25 862 147	-21 802 954	4 059 193

MAT DE TRANSPORT	2 106 018	-1 574 924	531 094
MMB	1 963 898	-1 721 336	242 562
Agencements & aménagements	3 240 141	-2 509 214	730 927
Immobilisations prises en leasing	295 457	-261 779	33 678
Immobilisations chez les tiers	61 890	-10 666	51 225
IMMOBILISATIONS EN COURS	668 020	-	668 020
TOTAL	43 976 997	-33 675 917	10 301 080

1.4 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Cette rubrique s'élevant en net à 1 975 824 TND au 31 décembre 2022, se détaille ainsi :

DÉSIGNATION	SITUATION 31/12/2021		VCN 31/12/2021	SITUATION 31/12/2022		VCN 31/12/2022
	VALEUR	PROVISION		VALEUR	PROVISION	
EPI CORPORATION	36 263	(36 263)	-	36 263	(36 263)	-
SITEL*	-	-	-	119 530	-	119 530
SIALE	129 250	(129 250)	-	129 250	(129 250)	-
SERPAC	750	(750)	-	750	(750)	-
DAR ADDOHN	50 000	(50 000)	-	50 000	(50 000)	-
ACTIONS FIDELITY SICAV	617	-	617	-	-	-
TITRES DE PARTICIPATION	216 880	(216 263)	617	335 793	(216 263)	119 530
Prêts	94 504	-	94 504	100 901	-	100 902
FONDS GERE SICAR	400 000	-	400 000	1 600 000	-	1 600 000
Emprunt national	800	-	800	-	-	-
Cautionnements	248 713	(79 647)	169 066	228 861	(73 469)	155 392
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	744 016	(79 647)	664 370	1 929 762	(73 469)	1 856 294
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	960 896	(295 910)	664 987	2 265 555	(289 732)	1 975 824

* Hors périmètre en 2022

Les titres de participation se composent des titres des sociétés sur lesquelles le groupe « SIAME » n'exerce ni un contrôle exclusif, ni un contrôle conjoint, ni une influence notable.

1.5 AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Cette rubrique, s'élève à 29 120 TND à la clôture de l'exercice 2022 contre 38 199 TND à la clôture de l'exercice précédent et se rapporte à des charges à répartir.

NOTE 2 : ACTIFS COURANTS

Les actifs courants ont atteint une valeur nette de 46 715 215 TND au 31 décembre 2022. Ils se détaillent comme suit :

DÉSIGNATION	NOTE	VALEUR BRUTE	PROVISION	VALEUR NETTE
STOCKS	2.1	27 703 596	-1 705 642	25 997 955
CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	2.2	17 141 039	-3 102 320	14 038 719
AUTRES ACTIFS COURANTS	2.3	5 062 682	-546 949	4 515 732
PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS	2.4	17 688	-6 593	11 095
LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS	2.5	2 151 714	-	2 151 714
TOTAL		52 076 720	-5 361 504	46 715 215

2.1 STOCKS

La valeur nette des stocks consolidés s'élève au 31 décembre 2022 à 25 997 955 TND, après élimination des profits internes et se détaille comme suit :

DÉSIGNATION	31/12/2022	31/12/2021	VARIATION
STOCK SIAME	22 326 465	15 959 630	6 366 836
PROVISION POUR DÉPRÉCIATION STOCK SIAME	-1 329 728	-1 285 252	-44 477
STOCKS HORS PÉRIMÈTRE	-	1 883 439	-1 883 439
STOCK CONTACT	2 723 222	2 606 786	116 436
PROVISION POUR DÉPRÉCIATION STOCK CONTACT	-375 913	-134 829	-241 084
Stock TOUTALU	2 107 426	2 005 085	102 341
Stock SIAME INTERNATIONALE	-	-	-
Stock IAT	505 202	371 112	134 090
Stock MEDIKA TECH	59 019	31 195	27 824
Provision pour dépréciation stock MEDIKA TECH	-17 738	-	-17 738
TOTAL	25 997 955	21 437 166	4 578 526

⚠ Les profits sur cessions internes des stocks réalisés en 2021 et 2022 et touchant respectivement le stock initial et final entre les sociétés « SIAME » et « TOUTALU » ont été éliminés du résultat et des stocks consolidés.

2.2 CLIENTS ET COMPTES RATTACHES CONSOLIDÉS

Le solde net de cette rubrique s'élève à 14 038 719 TND au 31 décembre 2022, se détaille comme suit :

DÉSIGNATION	31/12/2022	31/12/2021	VARIATION
CLIENTS ORDINAIRES	12 672 310	17 447 044	-4 774 734
CLIENTS, EFFETS À RECEVOIR	609 254	53 503	555 751
CLIENTS DOUTEUX	3 859 476	5 042 177	-1 182 702
TOTAL BRUT	17 141 039	22 542 724	-5 401 684
PROVISION POUR DÉPRÉCIATION DES COMPTES CLIENTS	-3 102 320	-4 560 903	1 458 583
TOTAL NET	14 038 719	17 981 821	-3 943 101

2.3 AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants consolidés nets des provisions s'élèvent au 31 décembre 2022 à 4 515 732 TND et se détaillent comme suit :

DÉSIGNATION	31/12/2022	31/12/2021	VARIATION
ETAT, IMPÔTS ET TAXES ACTIF	2 038 549	1 961 130	77 419
ACTIF D'IMPÔT DIFFÉRÉ	-	-	-
AVANCES ET ACOMPTE AU PERSONNEL	118 638	119 859	-1 221
AVANCES ET ACOMPTE FOURNISSEURS	471 836	921 624	-449 788
FOURNISSEURS RRR À OBTENIR	1 090	492 300	-491 210
DÉBITEURS DIVERS	2 037 001	691 228	1 345 773
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	255 683	232 965	22 718
PRODUITS À RECEVOIR	139 884	87 020	52 864
TOTAL BRUT	5 062 682	4 506 125	556 556
Provision pour dépréciation des autres actifs courants	-546 949	-693 888	146 938
TOTAL NET	4 515 732	3 812 237	703 495

2.4 PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Ce compte s'élève en net à 11 095 TND à la date de clôture et se détaille ainsi :

DÉSIGNATION	SITUATION AU 31/12/2022		
	VALEUR BRUTE	PROVISION	VALEUR NETTE
PLACEMENTS	17 688	-6 593	11 095
TOTAL	17 688	-6 593	11 095

2.5 LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les liquidités et les équivalents de liquidités consolidés s'élevant à 2 151 714 TND au 31 décembre 2022 se détaillent comme suit :

DÉSIGNATION	SITUATION AU 31/12/2022		
	VALEUR BRUTE	PROVISION	VALEUR NETTE
BANQUES ET CAISSES	706 108	-	706 108
VALEURS À L'ENCAISSEMENT	1 445 605	-	1 445 605
TOTAL	2 151 714	-	2 151 714

NOTE 3 : CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2022, les capitaux propres consolidés s'élevant à 29 442 504 TND se détaillent ainsi :

DÉSIGNATION	31/12/2022	31/12/2021	VARIATION
CAPITAL SOCIAL	15 444 000	15 444 000	-
RÉSERVES CONSOLIDÉES	14 226 910	10 627 760	3 599 149
ECART DE CONVERSION	17 960	2 151	15 810
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RÉSULTAT	29 688 870	26 073 911	3 614 959
RÉSULTAT CONSOLIDÉ - PART DU GROUPE	-251 665	4 110 684	-4 362 349
INTÉRÊTS DES MINORITAIRES	5 300	95 706	-90 406
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES APRÈS RÉSULTAT & IM	29 442 504	30 280 301	-837 796

Le détail de répartition des réserves et des résultats des sociétés du groupe entre réserves et résultat consolidé, d'une part, et les intérêts des minoritaires, d'autre part, se présente comme suit :

DÉSIGNATION	SITUATION AVANT PARTAGE		RÉPARTITION DES RÉSERVES		RÉPARTITION DES RÉSULTATS		ELIMINATION DES TITRES DE PARTICIPATION
	RÉSERVES	RÉSULTAT	RÉSERVES CONSOLIDÉES	PART DES MINORITAIRES	RÉSULTATS CONSOLIDÉS	PART DES MINORITAIRES	
SIAME	12 067 658	1 321 834	12 067 659	-	1 321 834	-	-
SIAME INTER	109 432	55 593	209 418	24	55 590	4	149 990
CONTACT	4 376 175	-867 286	4 156 290	35	-867 282	-4	3 029 850
TOUTALU	-1 911 122	-867 353	-1 673 696	95 148	-774 407	-92 946	2 301 450
IAT	-836 227	-14 499	-418 114	-18 114	-7 249	-7 249	400 000
MEDIKA TECH	-59 700	-20 441	-40 724	30 023	-5 212	-15 229	51 000
IAT EUR	-73 277	52 764	-73 924	-14 094	25 063	27 701	61 173
TOTAL	13 672 939	-339 388	14 226 910	93 023	-251 664	-87 723	5 993 463

NOTE 4 : PASSIFS NON COURANTS

Les passifs non courants ont atteint un solde de 3 038 644 TND au 31 décembre 2022. Ils se détaillent comme suit :

DÉSIGNATION	31/12/2022	31/12/2021
EMPRUNT	2 918 113	4 208 486
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	120 531	233 523
TOTAL	3 038 644	4 442 010

4.1 EMPRUNTS

Ce poste consolidé s'élevant à 2 918 113 TND, correspond à la dette bancaire et leasing au 31 décembre 2022. Ce poste se présente comme suit :

DÉSIGNATION	31/12/2022	31/12/2021	VARIATION
EMPRUNT SIAME	1 711 873	2 437 898	-726 025
EMPRUNT CONTACT	676 657	888 186	-211 529
EMPRUNT TOUTALU	306 861	345 807	-38 946
EMPRUNT IAT	222 722	431 745	-209 023
TOTAL	2 918 113	4 103 637	-1 185 524

4.2 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ce poste consolidé s'élevant à 120 531 TND, correspond aux provisions pour risques et charges constatées au niveau des sociétés du groupe. Il se détaille comme suit :

SOCIÉTÉ	DÉSIGNATION	SOLDE
TOUTALU	Provision pour risques et charges	1 797
CONTACT	Provision pour risques et charges	118 734
TOTAL		120 531

NOTE 5 : PASSIFS COURANTS

Cette rubrique s'élevant à 30 939 005 TND au 31 décembre 2022, regroupe les postes suivants :

DÉSIGNATION	NOTE	31/12/2022
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	5.1	5 588 502
AUTRES PASSIFS COURANTS	5.2	3 554 855
CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS	5.3	21 795 648
TOTAL		30 939 005

5.1 FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHES

Au 31 décembre 2022, ce poste consolidé s'élevant à 5 588 502 TND, se ventile comme suit :

DÉSIGNATION	31/12/2022	31/12/2021	VARIATION
FOURNISSEURS D'EXPLOITATION	4 698 229	6 067 533	-1 369 303
FOURNISSEURS, FACTURES NON PARVENUES	55 963	3 608 677	-3 552 715
FOURNISSEURS D'EXPLOITATION, EFFETS À PAYER	761 219	1 887 290	-1 126 070
FOURNISSEURS, RETENUES DE GARANTIES	-	14 252	-14 252
FOURNISSEURS D'IMMOBILISATIONS	73 091	48 049	25 042
TOTAL	5 588 502	11 625 800	-6 037 298

5.2 AUTRES PASSIFS COURANTS

Cette rubrique s'élevant à 3 554 855 TND au 31 décembre 2022, s'analyse comme suit :

DÉSIGNATION	31/12/2022	31/12/2021	VARIATION
ETAT, IMPÔTS ET TAXES PASSIFS	1 272 894	2 015 757	-742 863
ORGANISMES SOCIAUX	879 325	749 290	130 035
PERSONNEL ET COMPTES RATTACHÉS	603 722	671 986	-68 263
CLIENTS, AVANCES ET ACOMPTE	207 511	231 271	-23 760
DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS	758	172	586
CRÉDITEURS DIVERS	170 256	139 913	30 343
CHARGES À PAYER	387 830	485 780	-97 949
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	30 058	20 777	9 281
PROVISIONS COURANTES POUR RISQUES ET CHARGES	2 500	2 500	-
TOTAL	3 554 855	4 317 446	-762 591

5.3 CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Ce poste consolidé s'élevant au 31 décembre 2022 à 21 795 648 TND se détaille ainsi :

DÉSIGNATION	31/12/2022	31/12/2021	VARIATION
CRÉDITS DE GESTION	15 593 313	5 980 404	9 612 909
ECHÉANCE À MOINS D'UN AN /CRÉDITS	3 798 363	2 861 465	936 898
INTÉRÊTS COURUS SUR EMPRUNTS	33 262	60 348	-27 086
AUTRES PASSIFS FINANCIERS	19 424 938	8 902 217	10 522 721
CONCOURS BANCAIRES	2 370 711	3 536 964	-1 166 253
TOTAL	21 795 648	12 439 180	9 356 468

NOTE 6 : REVENUS

Le chiffre d'affaires consolidé totalisant 49 271 410 TND se détaille comme suit :

DÉSIGNATION	2022		2021		VARIATION	
	EN TND	EN %	EN TND	EN %	EN TND	EN %
CA SIAME	27 217 287	55,2%	39 528 344	61,43%	-12 311 057	81,65%
CA CONTACT	16 526 032	33,5%	18 886 966	29,35%	-2 360 933	15,66%
CA Hors périmètre	-	0,0%	1 338 577	2,08%	-1 338 577	8,88%
CA TOUTALU	1 044 528	2,1%	1 241 301	1,93%	-196 773	1,31%
CA IAT	3 034 470	6,2%	1 598 639	2,48%	1 435 830	-9,52%
CA SIAME INTERNATIONAL	1 267 499	2,6%	1 118 778	1,74%	148 720	-0,99%
CA MEDIKA TECH	51 049	0,1%	482 909	0,75%	-431 860	2,86%
CA IAT EUROPE	130 544	0,3%	154 272	0,24%	-23 728	0,16%
TOTAL	49 271 410	100%	64 349 787	100%	-15 078 377	100%
REVENUS					50 390 512	
REVENUS INTRAGROUPE					-1 119 102	
TOTAL REVENUS CONSOLIDÉS					49 271 410	

NOTE 7 : ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSUMMÉS

Les achats consommés consolidés totalisent 38 014 238 TND à la clôture de l'exercice 2022. Ils se détaillent entre les différentes sociétés du groupe comme suit

DÉSIGNATION	2022	
	EN TND	EN %
Ach SIAME	23 024 234	60,57%
Ach CONTACT	11 883 210	31,26%
Ach TOUTALU	1 151 610	3,03%
Ach IAT	779 624	2,05%
Ach SIAME INTER	978 685	2,57%
Ach MEDIKA TECH	196 875	0,52%
ACH IAT EUROPE	-	0,00%
TOTAL	38 014 238	100%
ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMÉS		39 072 540
ACHATS INTRAGROUPE		1 058 301
TOTAL		38 014 238

NOTE 8 : CHARGES DE PERSONNEL

Cette rubrique comprend les charges de personnel du groupe « SIAME » se détaillant comme suit :

DÉSIGNATION	2022	
	EN TND	EN %
CP SIAME	4 682 795	47,35%
CP TOUTALU	580 244	5,87%
CP CONTACT	3 393 499	34,31%
CP IAT	1 230 099	12,44%
CP SIAME INTER	-	0,00%
CP MEDIKA TECH	2 759	0,03%
TOTAL	9 889 395	100%

NOTE 9 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Cette rubrique correspond, principalement, à la rémunération du personnel extérieur, d'intermédiaires et des honoraires. Elle se détaille par entité comme suit :

DÉSIGNATION	2022	
	EN TND	EN %
AC SIAME	1 249 365	42,55%
AC TOUTALU	149 291	5,08%
AC CONTACT	718 165	24,46%
AC IAT	643 625	21,92%
AC SIAME INTER	122 011	4,16%
AC MEDIKA TECH	31 460	1,07%
AC IAT EUROPE	22 199	0,76%
TOTAL	2 936 116	100%

NOTE 10 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Cette rubrique correspond aux intérêts relatifs aux emprunts contractés, et aux écarts de change. Elle se détaille par entité comme suit :

DÉSIGNATION	2022	
	EN TND	EN %
CF SIAME	1 439 029	71,25%
CF TOUTALU	286 305	14,18%
CF CONTACT	213 456	10,57%
CF IAT	100 234	4,96%
CF SIAME INTER	-24 446	-1,21%

CF IAT EUROPE	250	0,01%
CF MEDIKA TECH	4 951	0,25%
TOTAL	2 019 779	100%

NOTE 11 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Cette rubrique correspond principalement aux produits nets sur cession d'immobilisations. Elle se détaille comme suit :

DÉSIGNATION	2022	2021
AUTRES GAINS ORDINAIRES	67 226	97 916
PRODUITS NETS SUR CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	32	1 425 463
TOTAL	67 259	1 523 379

NOTE 12 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Cette rubrique correspond principalement aux charges nettes sur cession d'immobilisations. Elle se détaille comme suit :

DÉSIGNATION	2022	2021
AUTRES PERTES ORDINAIRES	73 816	70 395
CHARGES NETTES SUR CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	825 595	1 073
TOTAL	899 411	71 468

NOTE 13 : FLUX DE TRÉSORERIE

Au 31 décembre 2022, la trésorerie du groupe « SIAME » a dégagé un solde négatif de 1 636 945 TND contre un solde négatif de 2 322 138 TND au 31 décembre 2021, soit une variation positive de - 685 193 TND. Les différentes rubriques se présentent ainsi :

DÉSIGNATION	NOTE	31/12/2022
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	13.1	-5 177 238
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	13.2	-2 791 166
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	13.3	8 653 597
VARIATION DE LA TRÉSORERIE		685 193

13.1 FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION

Les flux affectés aux activités d'exploitation s'élevant à - 5 177 238 TND s'analysent comme suit :

DÉSIGNATION	FLUX CONSOLIDÉS	RETRAITEMENT	SOMME DES FLUX
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	139 354	-478 742	-339 389
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS NETTES DE REPRISES	3 133 594	-250 847	2 882 746
VARIATION DES STOCKS	-6 689 656	16 898	-6 672 758
VARIATION DES CRÉANCES CLIENTS	4 217 942	-210 798	4 007 144

VARIATION DES AUTRES ACTIFS	-847 261	178 166	-669 095
VARIATION DES DETTES FOURNISSEURS ET DES AUTRES DETTES	-4 299 476	-80 381	-4 379 857
PLUS VALUE / CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	-86 247		-86 247
RÉSORPTION SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	-18 352		-18 352
Charges financières sur emprunts	98 568		98 568
TOTAL	-4 351 534	-825 704	-5 177 238

13.2 FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT

Les flux affectés aux activités d'investissement s'élevant au 31 décembre 2022 à -2 791 166 TND s'analysent comme suit :

DÉSIGNATION	FLUX CONSOLIDÉS	RETRAITEMENT	SOMME DES FLUX
DÉCAISSEMENTS SUR ACQ. D'IMMO. CORPO. ET INCORPO.	-1 961 542	362 242	-1 599 301
ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMO. CORPO. ET INCORPO.	15 000		15 000
ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMO. FINANCIÈRES	7 361		7 361
DÉCAISSEMENTS SUR ACQUISITIONS D'IMMO. FINANCIÈRES	-1 211 614		-1 211 614
DÉCAISSEMENTS SUR AUTRES VALEURS IMMOBILISÉES	-15 675		-15 675
Encaissements provenant d'autres valeurs immobilisées	42 577		42 577
Décaissements sur autres actifs non courants	-29 514		-29 514
Total	-3 153 408	362 242	-2 791 166

13.3 FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT

Les flux de trésorerie provenant des activités de financement s'élevant à 8 653 597 TND s'analysent comme suit :

DÉSIGNATION	FLUX CONSOLIDÉS	RETRAITEMENT	SOMME DES FLUX
VARIATION/ CAPITAUX PROPRES	12 557	1 697 489	1 710 046
SUBVENTION D'INVESTISSEMENTS	-		-
VAR ENC/ REMB.D'EMPRUNTS (CRÉDITS DE GESTION,CT)	10 287 196		10 287 196
VARIATIONS DES EMPRUNTS (MT)	-564 311		-564 311
DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS	-3 729 334	950 000	-2 779 334
Augmentation du capital	-		-
TOTAL	6 006 108	2 647 489	8 653 597

PARTIE IV

PROJET DE RÉSOLUTIONS



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 11 MAI 2023

PROJET DE RÉSOLUTIONS

PREMIÈRE RÉSOLUTION :

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice clos le 31/12/2022, l'Assemblée Générale Ordinaire, approuve, dans son intégralité, ledit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

DEUXIÈME RÉSOLUTION :

Après avoir examiné les états financiers arrêtés au 31/12/2022 et entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire, approuve, lesdits états dans leur intégralité (bilan, état de résultat, état de flux de trésorerie et notes aux états financiers).

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

TROISIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport spécial du Commissaire aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales et approuve l'ensemble des conventions passées dans ce cadre.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

QUATRIÈME RÉSOLUTION :

Le poste résultats reportés, présente un solde de 6 406 252,000 Dinars.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter le résultat de l'exercice 2022 s'élevant à 1 790 390,000 Dinars comme suit :

RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	1 790 390,000
RÉSULTATS REPORTÉS	6 406 252,000
TOTAL	8 196 642,000
RÉSERVE LÉGALE	0,000
RÉINVESTISSEMENT EN FONDS CAPITAL RISQUE « SICAR »	-1 200 000,000
SOLDE DISPONIBLE	6 996 642,000
• DIVIDENDES À DISTRIBUER (0,070 DINAR/ACTION) À PRÉLEVER SUR LE REPORT À NOUVEAU (SOUMIS À LA RETENUE À LA SOURCE AU TAUX EN VIGUEUR).	-1 081 080,000
Report à nouveau	5 915 562,000

Le dividende unitaire sera mis en paiement à raison de 0,070 Dinar par action, soit un montant total de 1 081 080,000 Dinars, à prélever sur les résultats reportés et qui sera soumis à la retenue à la source au taux en vigueur.

Les dividendes seront mis en paiement à partir du

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

CINQUIÈME RÉSOLUTION :

Après avoir entendu la lecture du rapport d'activité du groupe SIAME de l'exercice clos le 31/12/2022, L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve, dans son intégralité, ledit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

SIXIÈME RÉSOLUTION :

Après avoir entendu lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes consolidés, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve, les états financiers consolidés de la société arrêtés au 31/12/2022 (Bilan, Etat de Résultat, Etat de Flux de Trésorerie et Notes aux Etats Financiers).

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

SEPTIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs de la société quitus entier, définitif, irrévocable et sans réserve, pour leur gestion au titre de l'exercice 2022.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

HUITIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux administrateurs, un montant forfaitaire net de Sept Mille Dinars (7 000 Dinars), par administrateur, au titre de jetons de présence pour l'exercice 2022.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

NEUVIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise expressément le Conseil d'Administration à acheter et à revendre les actions propres de la société et lui délègue en conséquence, les pouvoirs nécessaires à l'effet de fixer notamment les conditions d'achat et de vente des actions sur le marché, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée et en général accomplir toutes les formalités et les procédures nécessaires pour la bonne fin et la réussite de cette opération conformément à la règlementation en vigueur.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

DIXIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire confie, autant que besoin, tous pouvoirs au représentant légal de la SIAME, pour accomplir toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt ou de publicité prescrits par la législation en vigueur concernant le procès-verbal de la présente Assemblée.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents